



RAPPORT ANNUEL
SIEDMTO

20
23

*Syndicat Mixte d'Elimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*



*Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

Au quotidien triions malin !

36 Rue des Varennes 10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : accueil@siedmto.fr
Site : www.siedmto.fr

EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023. Ce document reflète notre engagement continu en faveur de la préservation de l'environnement et de la promotion d'une économie circulaire.

Au fil des pages, vous découvrirez les actions mises en œuvre pour réduire la quantité de déchets produits, favoriser le tri sélectif, promouvoir le compostage et encourager le recyclage. Nous avons également renforcé nos partenariats avec les acteurs locaux pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

Chaque année en France, 38,9 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont produites (incluant les ménages, déchèteries, commerçants de proximité). La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, fixe un objectif de réduction des déchets en 2035 qui doit être anticipé au sein des actions du SIEDMTO.

L'année 2023 aura été marquée par trois axes principaux :

D'une part, l'extension des consignes de tri : La sensibilisation de la population à ces nouvelles consignes a été au cœur de nos efforts, dans le but d'optimiser la valorisation des déchets et de réduire leur impact sur l'environnement. Le taux de refus de tri est malheureusement en hausse. Je compte sur chacun pour poursuivre les efforts de conscience qui avaient été affichés il y a quelques années afin que nous puissions revenir à un taux raisonnable et des coûts de traitement en baisse.

D'autre part, la mise en œuvre du chantier de construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de PINEY. Le SIEDMTO est fier d'avoir pu aboutir sur ce projet de construction d'une déchèterie moderne et fonctionnelle, offrant aux habitants un espace adapté pour déposer et trier leurs déchets en toute commodité. Cette infrastructure permettra de faciliter le traitement adéquat des différents types de déchets, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et responsable des ressources. Ambitieux et innovant, ce chantier aboutira à la constatation d'un défi écologique sur le territoire en faisant cohabiter une déchèterie et une zone humide à vocation pédagogique.

Enfin, notre engagement en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire se traduira par une évolution dans la collecte des ordures ménagères résiduelles avec la validation de la division de ce flux en deux nouveaux flux : la collecte des déchets alimentaires et la collecte des ordures ménagères. L'ambition est claire : réduire de 30 % les tonnages à terme, les déchets alimentaires représentant cette part au sein des ordures ménagères.

Malgré les défis rencontrés, notre équipe reste mobilisée pour atteindre nos objectifs de réduction de l'empreinte écologique et de promotion d'une gestion durable des déchets. Nous sommes convaincus que chaque geste compte et que, ensemble, nous pouvons préserver notre planète pour les générations futures.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie pour votre intérêt, votre investissement et votre soutien dans cette démarche essentielle pour l'avenir de notre environnement.

Le Président,
Patrick DYON

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT	
1 LE SYNDICAT	
1.1 Présentation	4
1.2 Le territoire	5 - 7
1.3 Les élus	8 - 9
2 ORGANIGRAMME	10
3 LA PRÉVENTION	
3.1 Les actions	11
3.2 Le coût	12
3.3 Statistiques des réseaux sociaux.....	13 - 14
4 LA COLLECTE	
4.1 Les ordures ménagères	15 - 21
4.2 La collecte sélective	22 - 26
4.3 Les points d'apport volontaire	27 - 28
5 LA RECYCLERIE DE L'ORIENT	
5.1 Présentation	29
5.2 Le territoire	30
5.3 Le chantier d'insertion	31
5.4 Les filières	31
5.5 Le fonctionnement	32
6 LES DÉCHÈTERIES	
6.1 Les bennes en déchèteries	33
6.2 Les tonnages et le nombre de bennes	34 - 36
6.3 Evolution des fréquentations des déchèteries	37
6.4 Les horaires	38
6.5 La mise à disposition de broyeurs électriques	39
6.6 Les travaux	40
7 LE COMPOSTAGE	
7.1 Evolution de la distribution des composteurs	41
7.2 Initiations compostage	42
7.3 Focus Déchets alimentaires	42
8 LES FINANCES	
8.1 Le SDEDA - traitement des déchets	43
8.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative	44 - 45
8.3 Le rapport annuel sur le prix et la qualité	46
8.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets	47
8.5 Évolution des coûts aidés par habitant et par flux	48
8.6 Détails de la matrice	49 - 50
8.7 Les budgets 2023	51 - 52
8.8 Les marchés passés en 2023	53

1 LE SYNDICAT

1.1 Présentation

Chiffres

Clés

TERRITOIRE

115 communes
1 454 km²

24,22 %
du territoire aubois

Résidences principales **14 406**

Résidences secondaires **1 099**

POPULATION

34 125 habitants

10,96 %
de la population auboise

25,04
habitants au km²

(Sources : Insee données 2021)

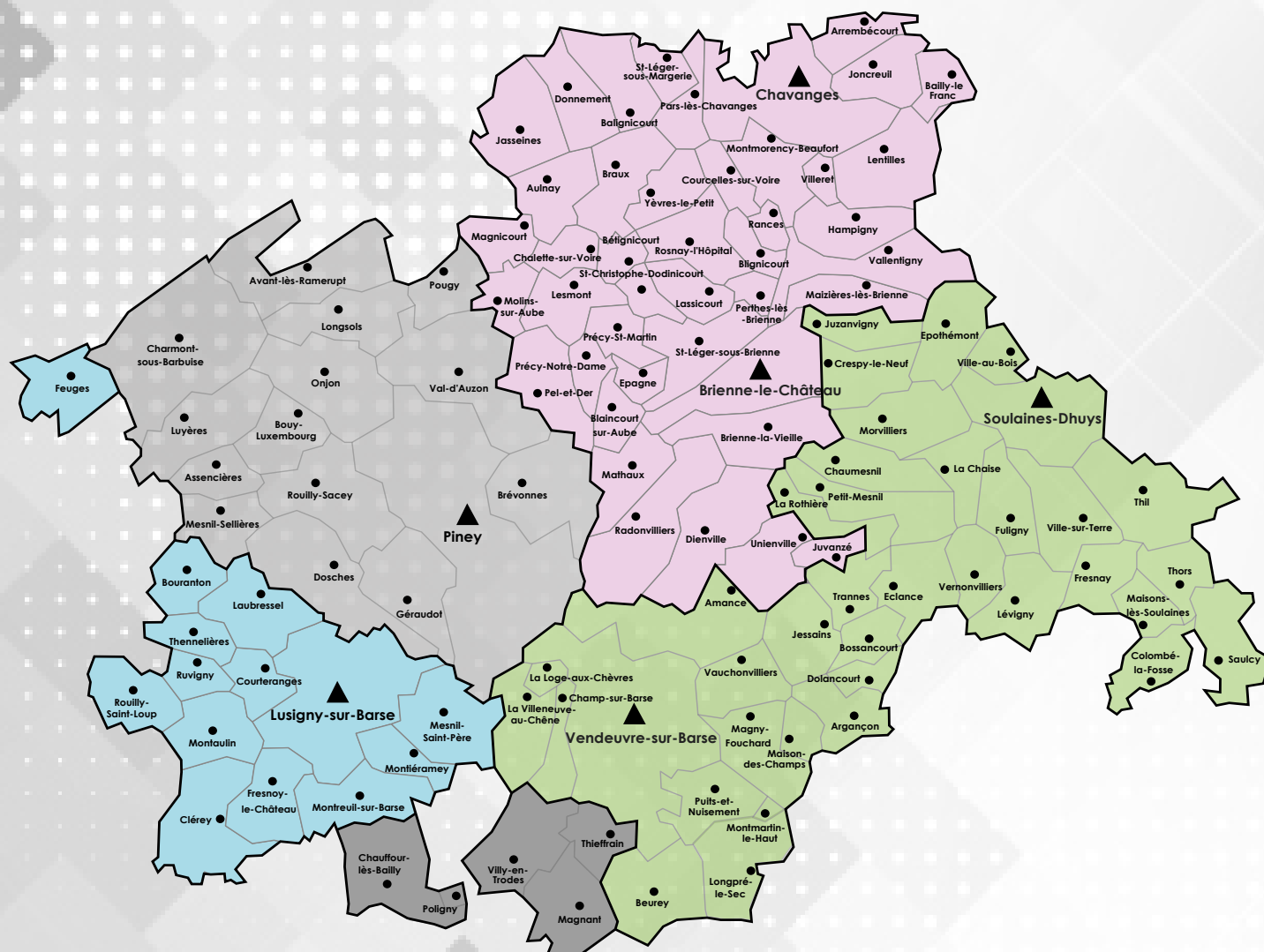
Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

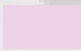
Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.


Au 31 décembre 2023, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.

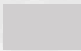


1.2 Le territoire




 Communauté de Communes Amures des Lacs de Champagne

 Communauté de Communes Vendevre - Soulaïnes

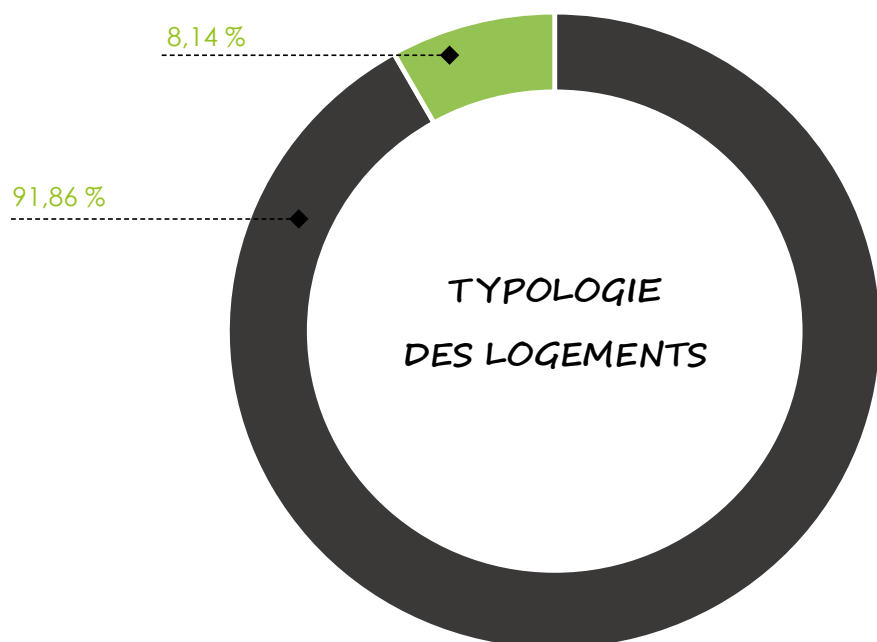
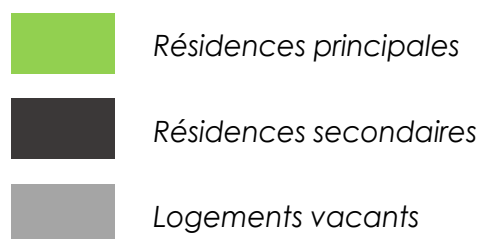
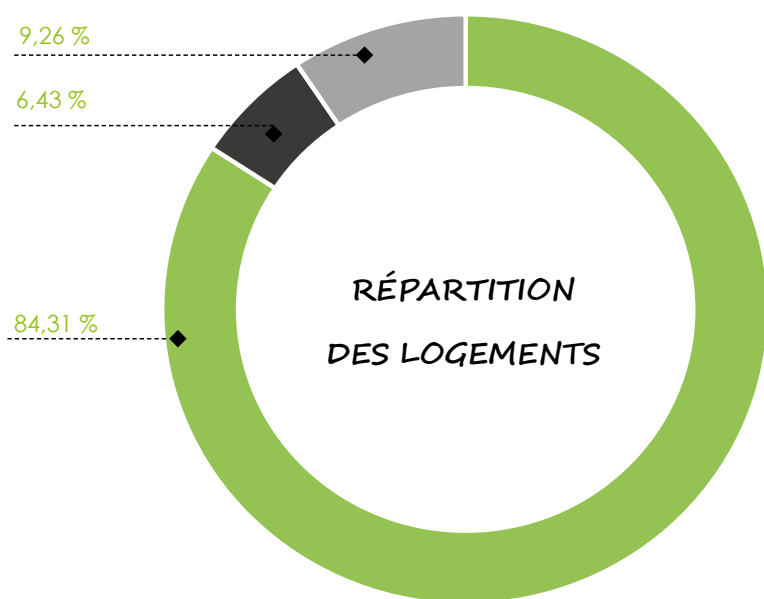
 Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne

 Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

 Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne

1.2 Le territoire

Les logements

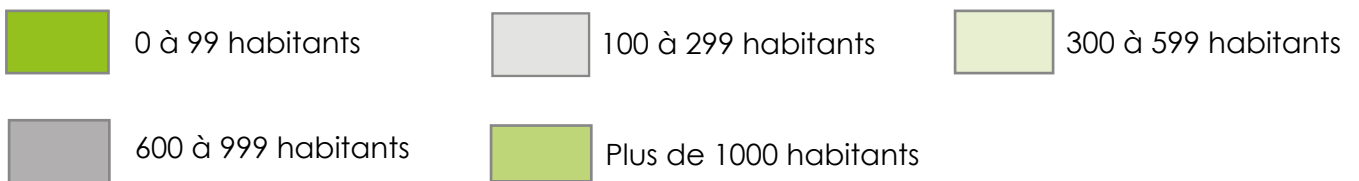
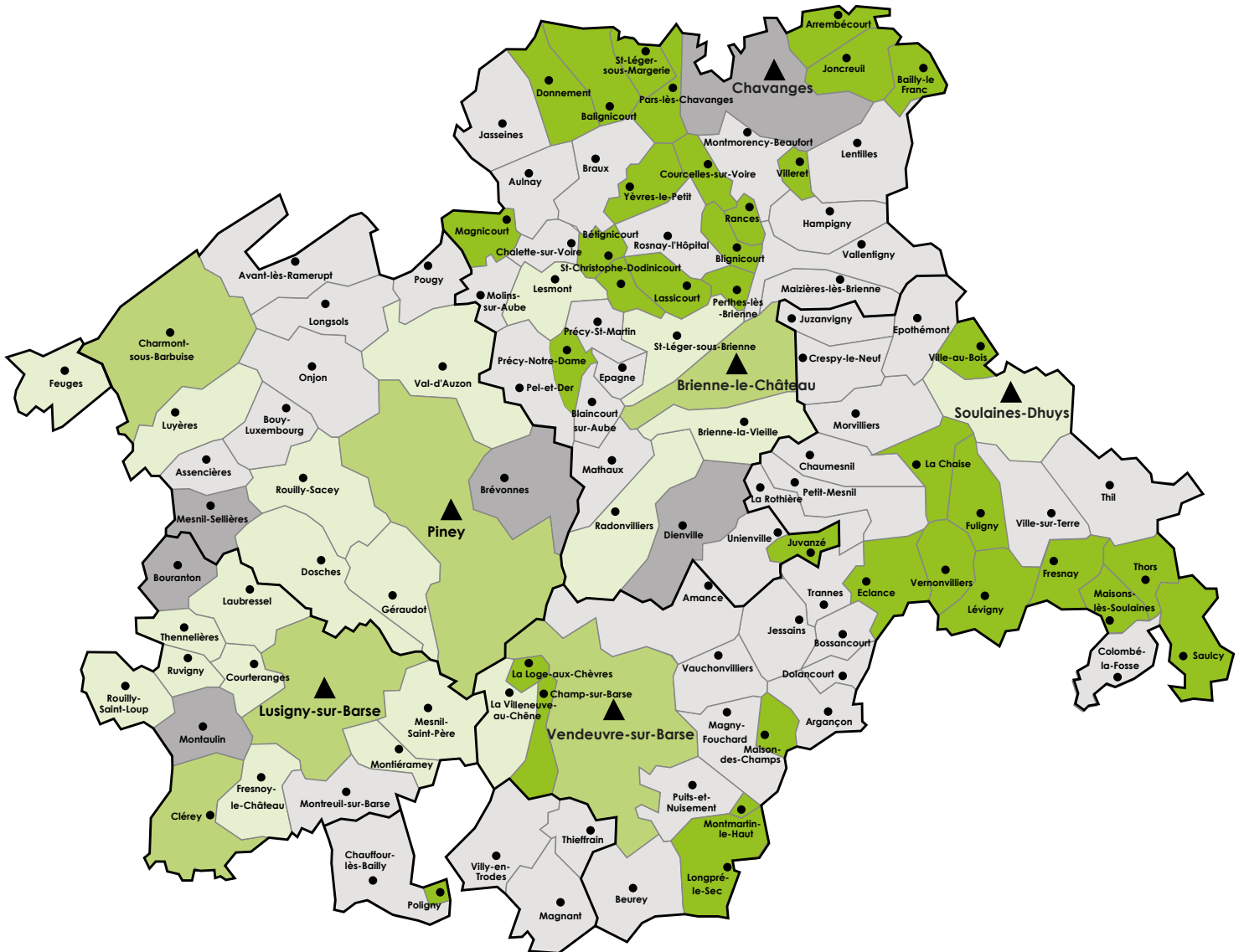


(Sources : Insee données 2021)

1.2 Le territoire

La population

34 125 hab.



1.3 Les élus

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire et suppléant par commune du territoire au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 Vice-présidents.

Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. ROBLET
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur C. AUBRY	Monsieur D. CHAUCHEFOIN	Madame L. FINELLO
Monsieur J-P. BEZINS	Monsieur D. DESCHARMES	Monsieur P. JOBARD
Monsieur G. LOYER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX

Les commissions

La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur B. ROBLET		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS	Monsieur G. LOYER
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO	

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Madame M. CHEVALLIER	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur D. DUBUISSON
Monsieur B. ROBLET	Monsieur B. MARTIN
Monsieur M. ROUAIX	

La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur G. JACQUARD	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur R. MARTY
Madame M. CHEVALLIER	Madame C. PETIT
Monsieur B. ROBLET	Madame C. TOPIN
Monsieur C. AUBRY	

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. AMPE
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur J-P. BEZINS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur H. CHAMBON
Monsieur G. LOYER	Madame L. FINELLO
Monsieur M. ROUAIX	Monsieur J-C. GOUVERNET
	Madame J. NICOLODI

La commission consultative d'Elaboration et de suivi du PLPDMA

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Monsieur P. DYON

MEMBRES DE LA COMMISSION

Monsieur B. ROBLET	Vice-Président	Monsieur G. JACQUARD	Vice-Président
Madame M. CHEVALLIER	Vice-Présidente	Madame J. BROUILLARD	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie
Madame C. PETIT	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie	Madame C. TOPIN	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie
Monsieur R. MARTY	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie	Monsieur C. AUBRY	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie Chambre de l'Agriculture
Madame C. PILLOT	Mairie de Colombé-la-Fosse	Monsieur A. CHIRON	Adème
Monsieur A. JEAN-PIERRE	Association des Amis du Parc	Madame M. LIETCHY	Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole
Madame E. ROUSSILLE	Communauté de communes du Barséquanais en Champagne	Monsieur F. DOIZELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne
Monsieur M. DOISELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne	Monsieur P. PACKO	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
Madame A. MENISSIER	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne	Monsieur J. CERVANTES	Communauté de communes Vendeuvre Soulaines Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne
Madame A. ARNOULT	CPIE Sud Champagne	Madame M. POUYET	Ligue de l'enseignement de l'Aube
Madame S. COIRIER	Maison pour Tous de Vendeuvre sur Barse	Madame C. DEBOU	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
Madame E. PAILHES	Région Grand Est	Monsieur J-F KLEIN	SDEDA

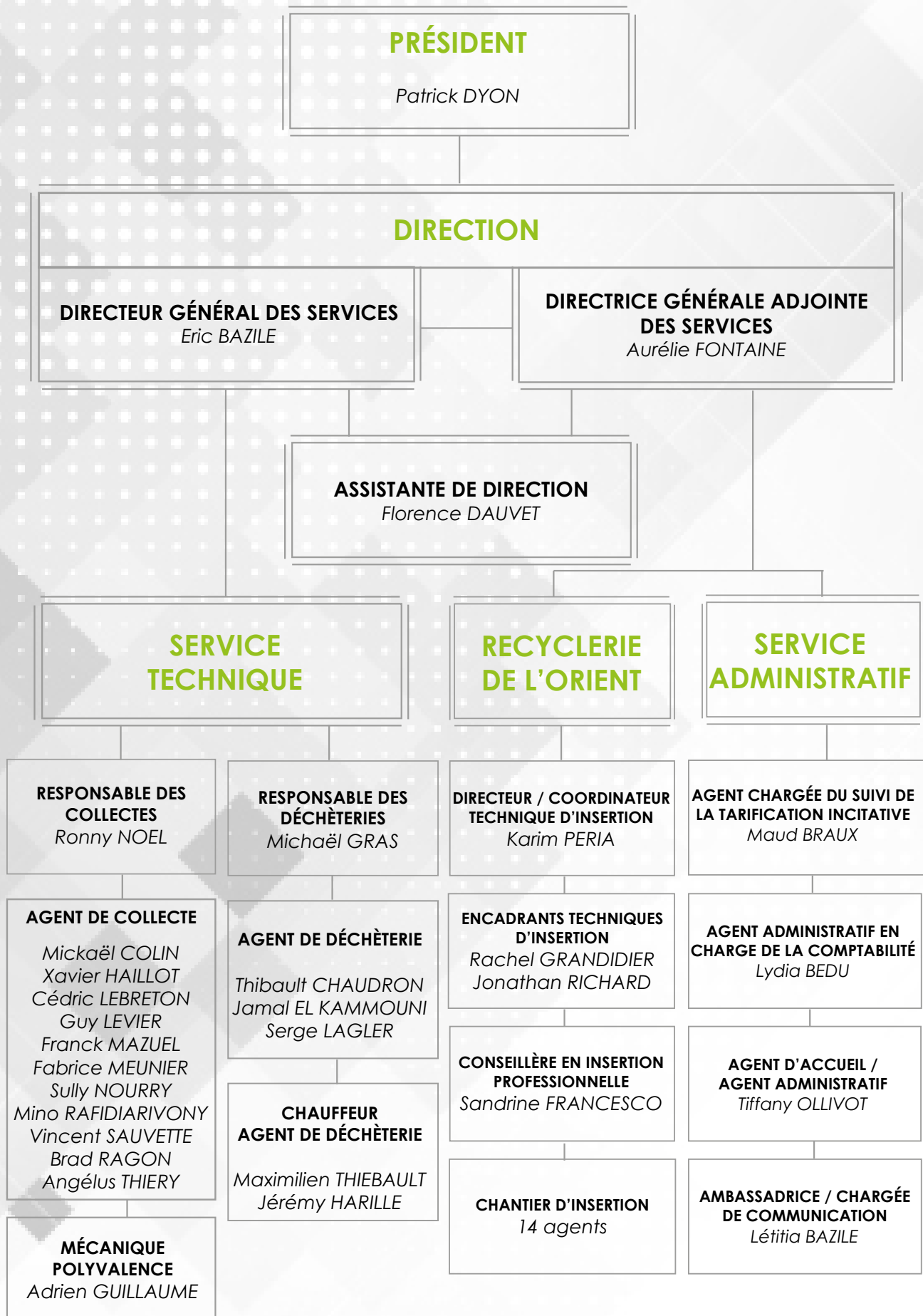
Le référent déontologue

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Monsieur J. MOUTEL



2 ORGANIGRAMME AU 31/12/2023



3 LA PRÉVENTION

3.1 Les actions

plus de
400 enfants
sensibilisés

CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS

Toute l'année	Conseils téléphoniques
---------------	------------------------

INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES

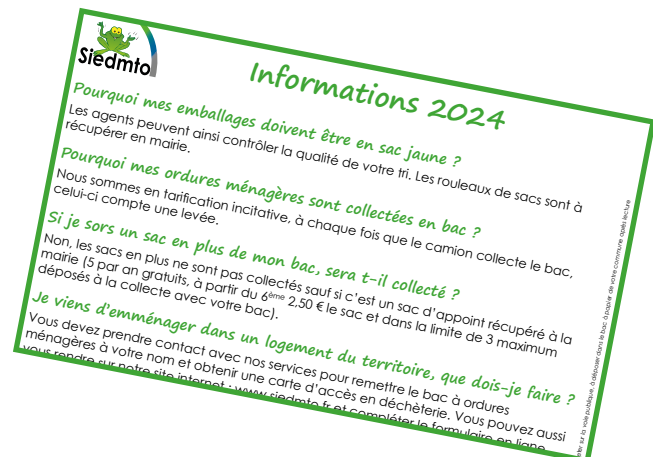
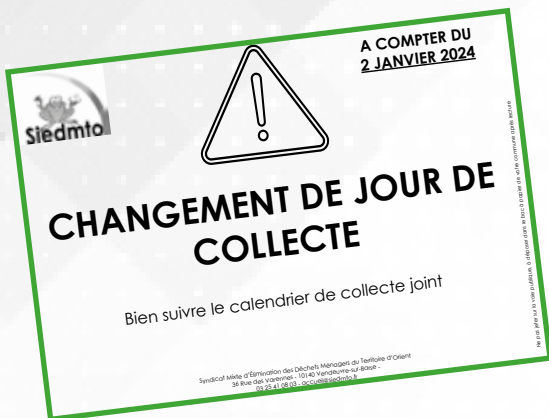
7 janvier et 9 mars 2023	Animations à l'école de Maizières-les-Brienne
9 janvier, 2 mars et 3 avril 2023	Animations à l'école de Charmont-sous-Barbuise
15 février 2023	Animation au Centre de loisirs de Jessains
13 mars 2023	Animation à l'IME Chantejoie à Rouilly Saint Loup
18 mars 2023	Stand recyclerie de l'Orient
18, 20 et 25 avril 2023	Animations au Centre de loisirs à Ruvigny
21 avril 2023	Animation au Centre de loisirs à Soulaines-Dhuys
27 avril 2023	Animation au Centre de loisirs à Morvilliers
4 mai, 18 et 20 juillet 2023	Animations à la Maison pour Tous à Brienne-le-Château
30 mai 2023	Animation à l'école de Mesnil Sellières
2 juin 2023	Animation de quartier à Vendeuvre sur Barse avec la Maison pour Tous
5 juin, 4, 6, 19 septembre 2023	Stands en déchèteries
6, 9, 12, 13 juin, 11 septembre et 9, 13, 16, 20 octobre 2023	Animations périscolaires à Vendeuvre-sur-Barse
du 26 au 30 juin 2023	Campagne de pesée à la cantine de Vendeuvre-sur-Barse
24 septembre 2023	Stand journée portes ouvertes à l'Andra
28 septembre, 17 novembre et 1 ^{er} décembre 2023	Animations au collège de Piney
12 octobre 2023	Animation à l'école de Magnant
17 octobre 2023	Animation à l'école de Onjon
17 octobre 2023	Animation à l'école de Longsols
17 octobre 2023	Participation au Comité de Pilotage de la Farandole à Clérey
21 novembre 2023	Animation à l'EPSMA à Brienne-le-Château
du 11 novembre au 1 ^{er} décembre 2023	Campagne de pesée au collège de Piney
19 décembre 2023	Animation du CPIE Sud Champagne à la zone humide de la déchèterie de Piney

AUTRES MISSIONS

25 janvier, 6 mars, 25 mai, 15 juin, 20 juillet, 31 août, 8 septembre, 10 octobre et 11 novembre 2023	Caractérisations collecte sélective
Toute l'année	Communication de la Recyclerie de l'Orient
25 mars, 17 juin et 30 septembre 2023	Initiations compostage
10 mai, 6 septembre et 7 décembre 2023 13 juin, 4 octobre et 6 décembre 2023	Commissions Communication Commissions Collectes et Déchèteries
15 septembre et 15 novembre 2023	Rendez-vous mise en place d'un site pilote de compostage partagé à Vendeuvre-sur-Barse
7 septembre 2023	Commission consultative PLPDMA
7, 8, 9, 13 et 15 juin 2023 14 septembre 2023 22 septembre 2023 26 septembre 2023 26 septembre 2023 3 octobre 2023 9 octobre 2023 19 décembre 2023	Rendez-vous dans le cadre du PLPDMA : Campings Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne CPIE Sud Champagne MSA de Piney - Contrat local de santé Maison pour Tous de Vendeuvre-sur-Barse Assises du Tourisme Gîte de France
Du 1 ^{er} décembre au 25 décembre 2023	Informations tonnages, conseils et jeux concours réseaux sociaux

3.2 Le coût

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Lettre d'information n°30	739,20 €
Impression flyers fin d'année	1 098 €
Impression calendrier de collecte	2 712 €
Animations - 28h (valorisation)	2 521,26 €
Signalétique (mise à jour panneaux SIEDMTO)	692,40 €
Panneaux à destination des campings	323,52 €
Réglettes de tri	6 960,00 €
Rapport d'activités 2022	974,40 €
Carte de vœux	288,00 €
Stop-Pub	220,98 €

3.3 Statistiques des réseaux sociaux

Le Syndicat travaille sur plusieurs supports :

- Site internet : www.siedmto.fr
- Pages Facebook : [siedmto et Recycl'Orientation](#)
- Page Instagram : [RecyclOrientation](#)
- Maelis : [Syndicat Mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient](#)

Sur ces sites figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementation française et européenne...),
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, réglementation, enquête de dotation) et du tri,
- La Tarification Incitative, la Redevance Spéciale professionnelle,
- La prévention des déchets (déchèteries, points d'apports volontaires, compostage individuel, mise à disposition de broyeurs, conseils pour réduire les déchets...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat,
- Les informations importantes, les changements de jours de collecte,...

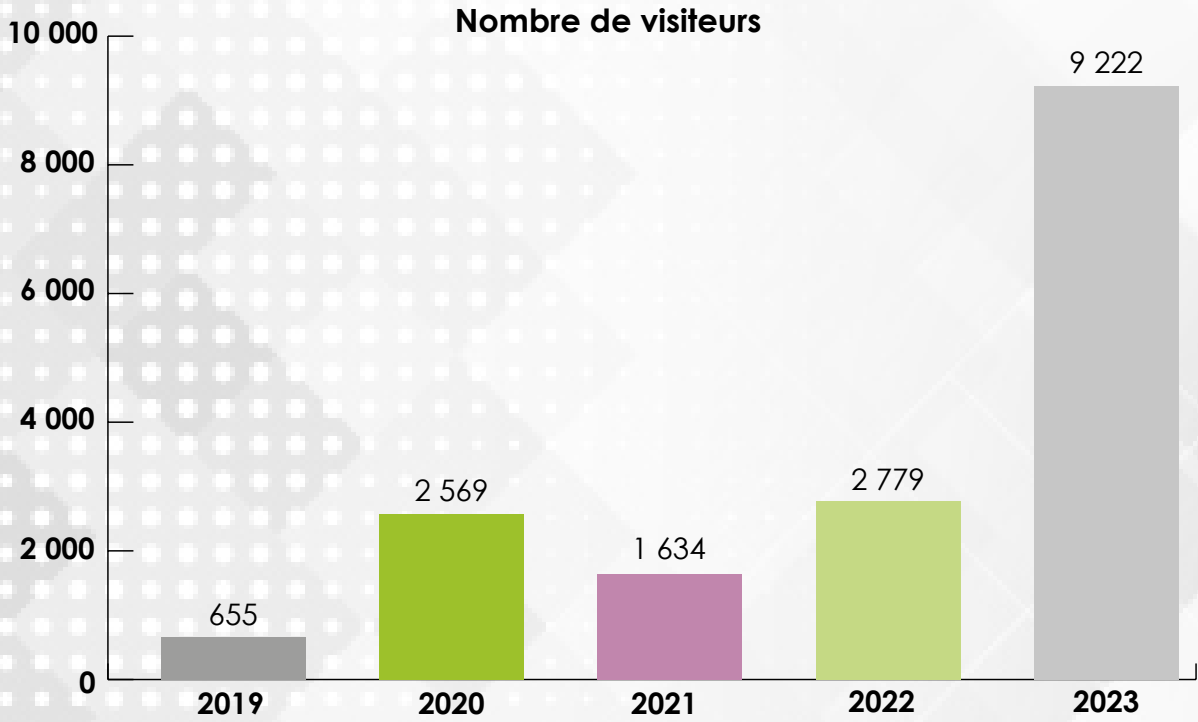
Fréquentations du site internet : www.siedmto.fr



(1) Changement du site internet, toutes les statistiques ne sont pas disponibles.

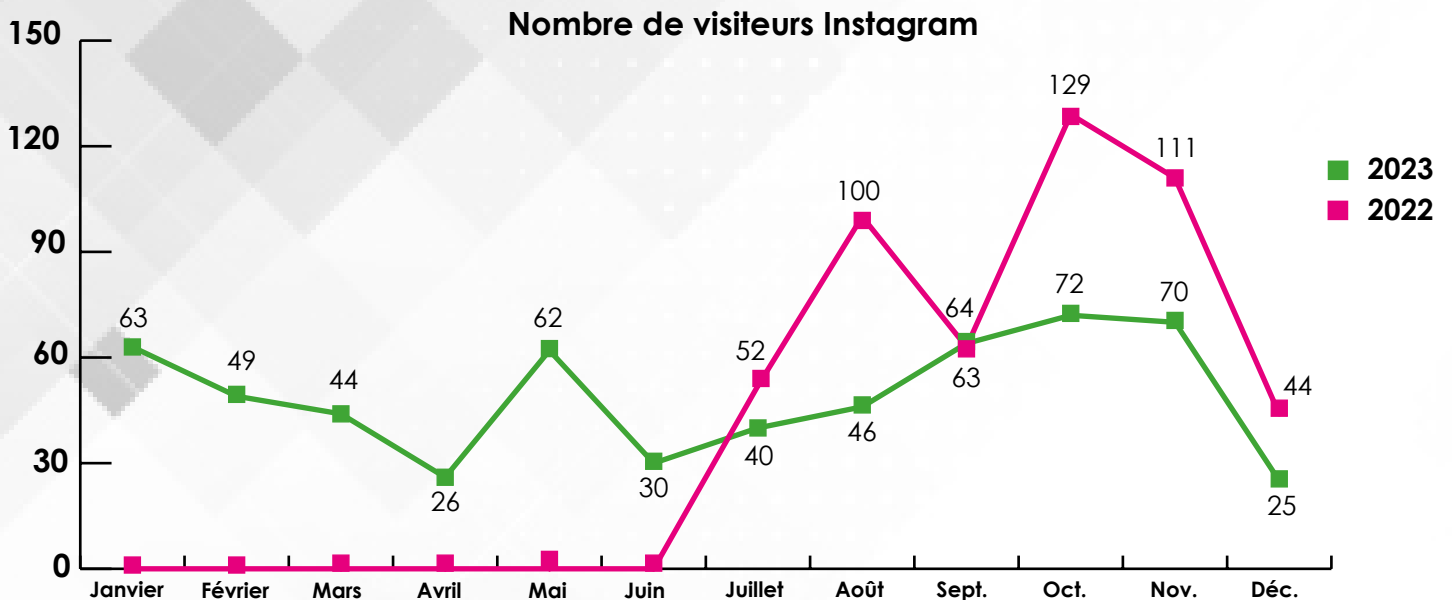
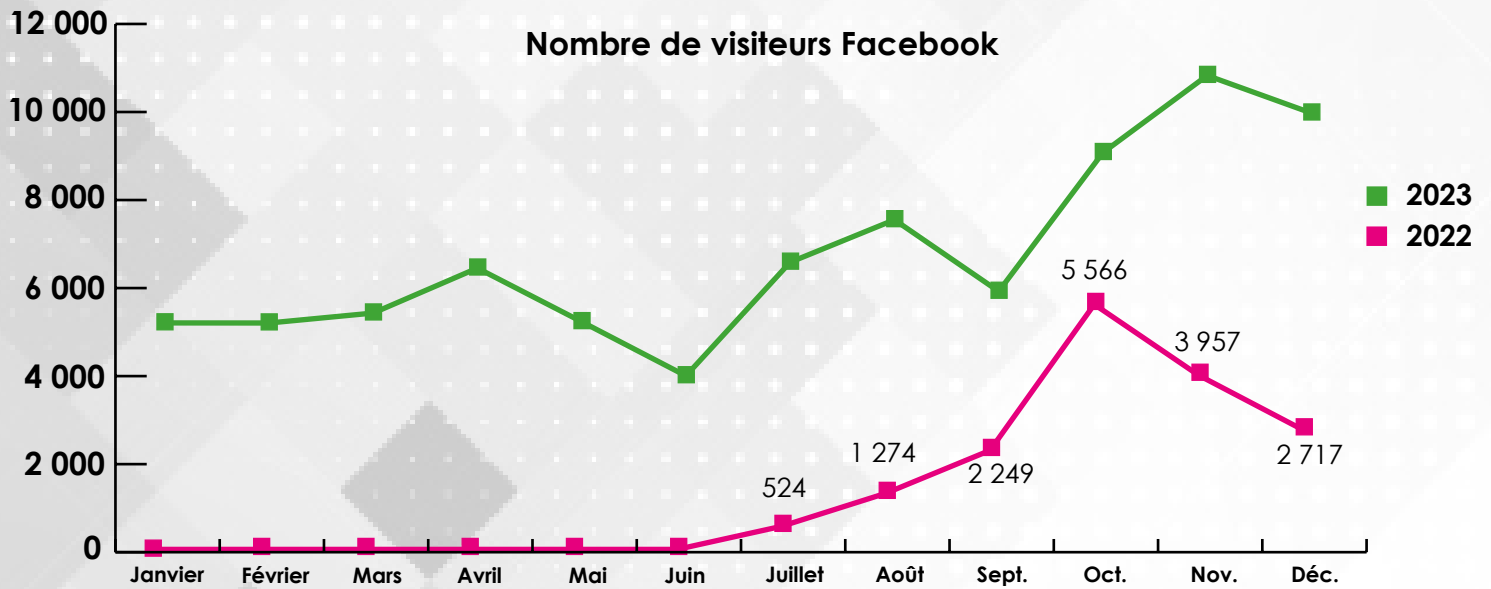


Fréquentations de la page facebook : siedmto



Fréquentations des pages Facebook et Instagram : Recycl'Orient

La page Facebook et le compte Instagram ont été créés en juillet 2022.



4 LA COLLECTE

4.1 Les ordures ménagères



La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

- ◆ 3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes
- ◆ 2 camions mono-opérateur et 1 camion benne
- ◆ 1 camion mini-benne pour les rues trop étroites

L'entretien de ses véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

ATELIER



La collecte s'effectue en porte à porte ou en points de regroupement. La collecte en points de regroupement se fait sur proposition des communes et ensuite selon décision prise en Comité Syndical.

Pour l'année 2023, le fonctionnement de la collecte est le suivant : Une tournée de collecte «**ordures ménagères**» par semaine pour les 115 communes.

Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

Le verre d'emballages (bouteilles, bocaux, pots)
Les déchets végétaux
Les cadavres d'animaux et déchets de venaison
Les déchets de l'artisanat (plâtre, peinture, solvants, ...)
Les piles et accumulateurs
Les huiles végétales
Les produits pharmaceutiques et radiographies médicales
Les déchets de soins (aiguilles, seringues, ...)
Tous produits ou objets susceptibles de provoquer une explosion ou un incendie

Les emballages recyclables
Tout objet «encombrant»
Les bouteilles de gaz (même vides)
Les éléments de véhicules (pneu,...)
Les huiles de vidange et graisses
Les cendres
Les produits des industries chimiques
Les déchets toxiques et spéciaux (peinture, ...)

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

Les jours de collecte par commune en 2023

	TOURNÉE 1	TOURNÉE 2 (mono-opérateur)	TOURNÉE 3 (mono-opérateur)
LUNDI	Lusigny-sur-Barse	Assencières Charmont-sous-Barbuise Chauffour-lès-Bailly Courteranges Feuges Géraudot Luyères Montreuil-sur-Barse Poligny	Dienville La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-Chêne Magnant Mesnil-Saint-père Thieffrain Villy-en-Trodes
MARDI	Vendeuvre-sur-Barse	Argançon Bossancourt Champ-sur-Barse Clérey Dolancourt Fresnoy-le-Château Maisons-des-Champs Montaulin Trannes	Bouranton Laubressel Montiéramey Rouilly-Saint-Loup Ruvigny Thennelières
MERCREDI	Dosches Mesnil-Sellières Piney	Avant-lès-Ramerupt Bétignicourt Bouy-Luxembourg Lassicourt Lesmont Longsols Mathaux Molins-sur-Aube Onjon Pel-et-Der Pougy Précy-Notre-Dame Précy-Saint-Martin Radonvilliers Rouilly-Sacey Saint-Christophe-Dodinicourt	Arrembécourt Aulnay Balignicourt Bailly-le-Franc Braux Chalette-sur-Voire Chavanges Courcelles-sur-Voire Donnement Jasseines Joncreuil Lentilles Magnicourt Montmorency-Beaufort Pars-lès-Chavanges Perthes-lès-Brienne Rances Saint-Léger-sous-Margerie Villeret
JEUDI		Blaincourt-sur-Aube Blignicourt Brévonnes Epagne Hampigny Maizières-Lès-Brienne Rosnay-L'hôpital Saint-Léger-sous-Brienne Val-d'Auzon Vallentigny Yèvres-le-Petit	Colombé-la-Fosse Eclance Fresnay Fuligny Jessains Juvanzé La Chaise La Rothière Lévigny Maisons-lès-Soulaines Petit-Mesnil Saulcy Soulaines-Dhuys Thil Thors Unienville Vernonvilliers Ville-sur-Terre
VENDREDI	Brienne-le-Château		Amance Beurey Brienne-la-Vieille Chaumesnil Crespy-le-neuf Epothémont Juzanvigny Longpré-le-Sec Magny-Fouchard Montmartin-le-Haut Morvilliers Puits-et-Nuisement Vauchonvilliers Ville-aux-Bois

La collecte en points de regroupement

Plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (containers, sacs d'appoint) aux endroits prévus par la commune. Les bacs d'ordures ménagères ne se trouvant pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectés.



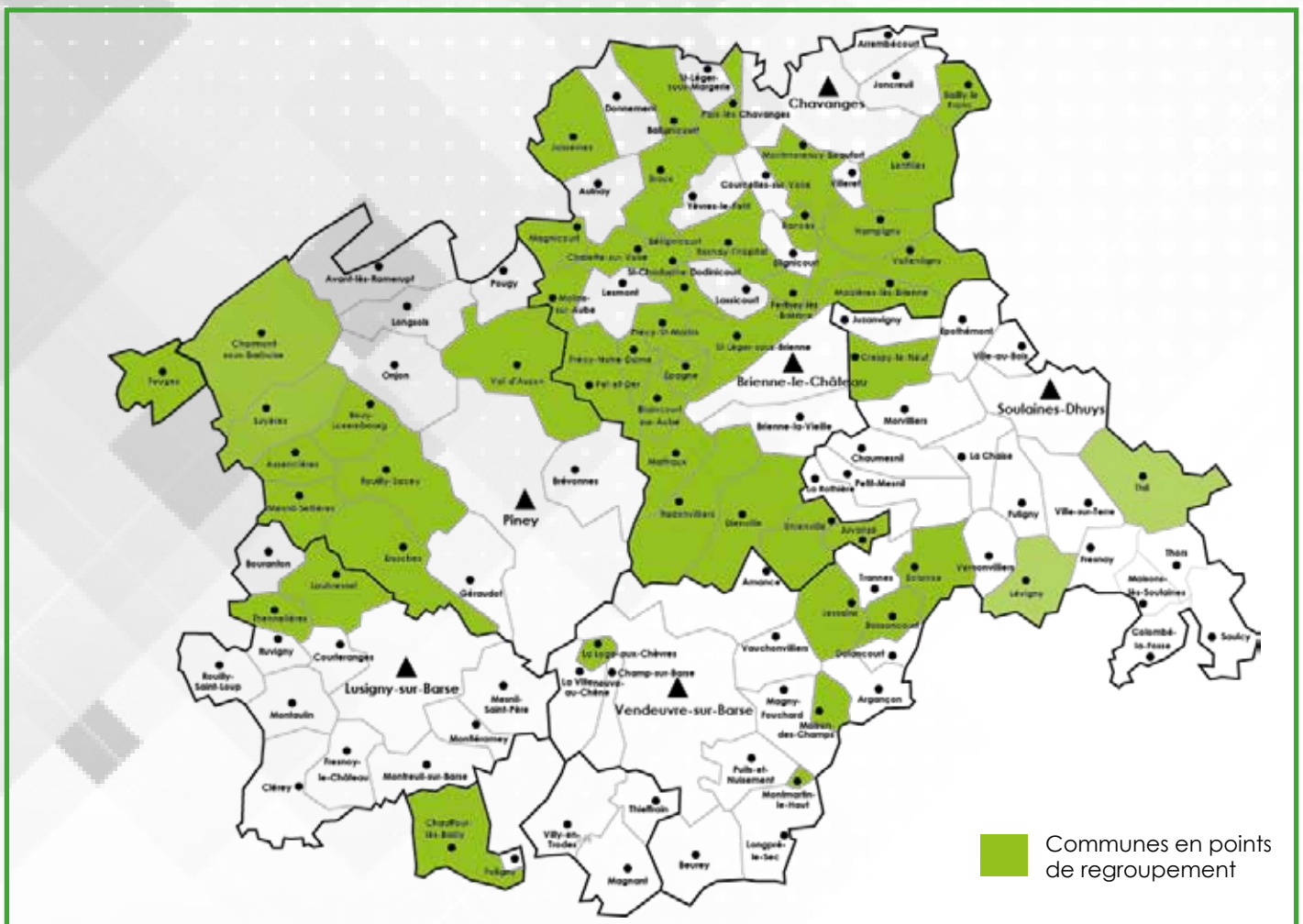
Les bacs doivent être placés :

- au point de regroupement,
- face à la route,
- les poignées et les roues du côté de l'habitation,
- à 1 m 50 maximum de la chaussée,
- espacés de 1 mètre pour permettre la descente des barrières.

En cas de non respect de ces consignes, les bacs ne seront pas collectés.

Au 31 décembre 2023, 50 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 43,48 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupement

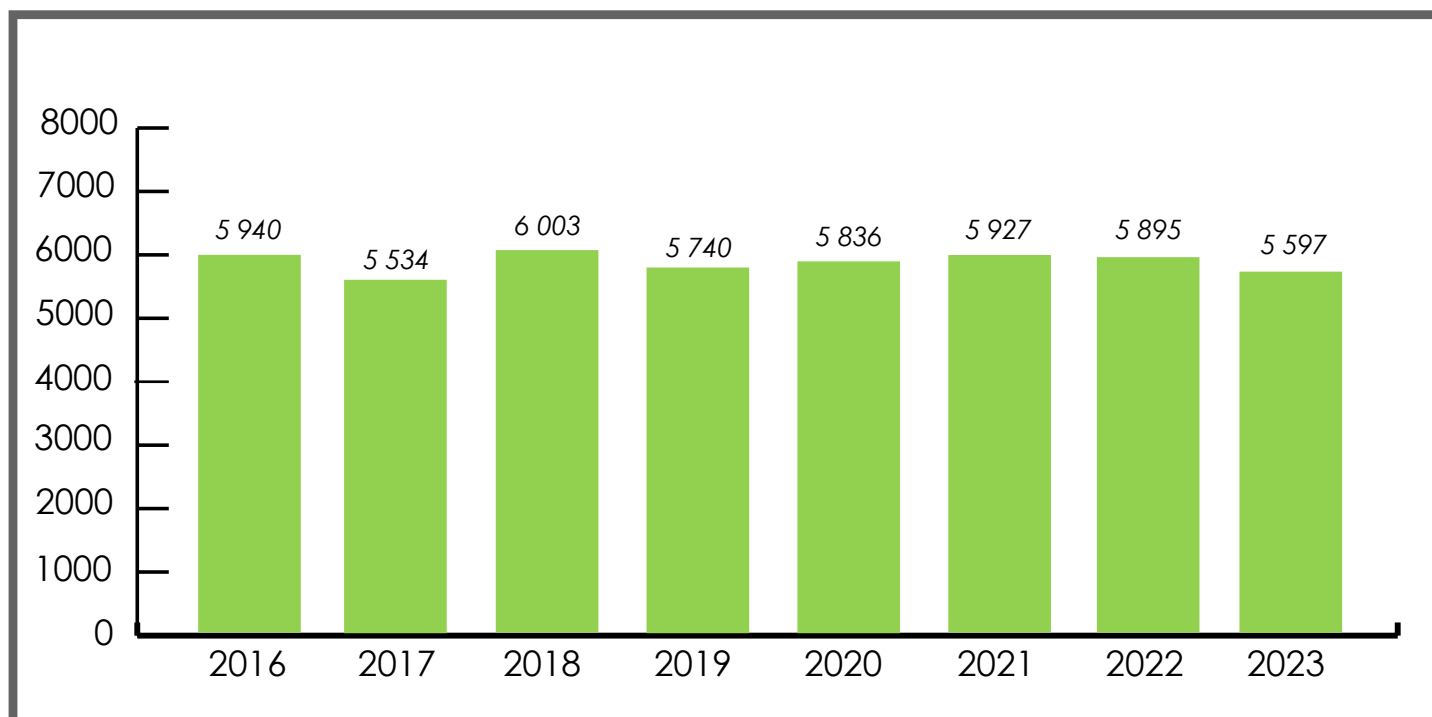


Les tonnages collectés

En 2023, **5 597 tonnes** ont été collectées et transférées à l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

Soit **164 kg par habitant et par an** pour la collecte des ordures ménagères.

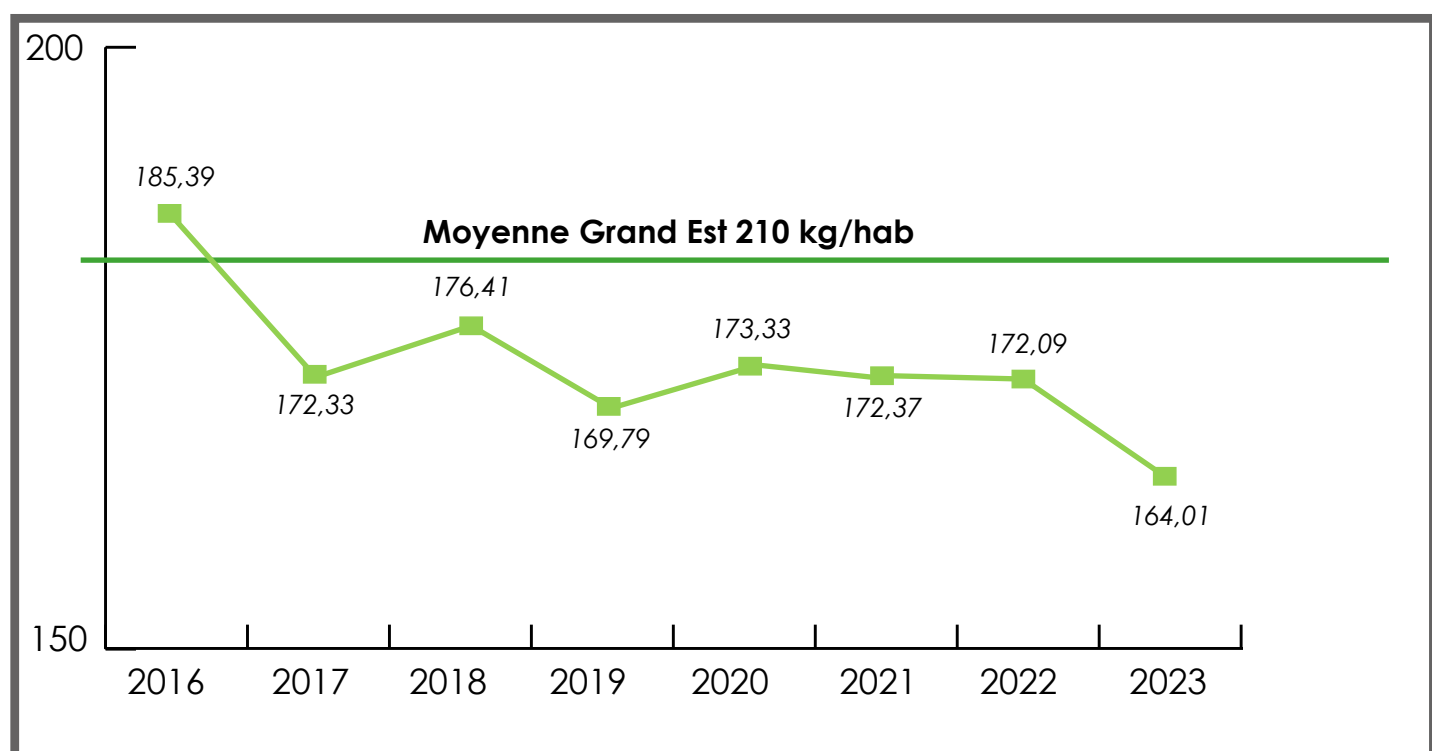
Évolution des tonnages collectés



EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES DE 2016 À 2023

-----◆ soit une baisse de 298 tonnes (-5,05 %) entre 2022 et 2023

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



POIDS PAR AN ET PAR HABITANT (kg)

-----◆ soit une baisse de 8,08 Kg par habitant (-4,69 %) entre 2022 et 2023

La Redevance Spéciale des professionnels

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement, pour les collectivités locales, qui concerne les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

En 2023, cette redevance concerne 437 professionnels, artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Cette redevance est composée d'une part fixe et d'une part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM ⁽¹⁰⁾ pour les locaux professionnels concernés.





La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts étant facturés
- la collecte sélective

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts déchèteries 2022 sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2023 est de **302 977,77 euros (dont part variable de 2022)**.

Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	120 €	2,69 €	2,00 €
240 litres 	240 €	5,38 €	
360 litres 	360 €	8,06 €	
770 litres 	770 €	17,25 €	

Tarifs votés en 2022 appliqués en 2023.

¹⁰ TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

La Redevance Spéciale des collectivités

Il est proposé une Redevance Spéciale particulière pour les collectivités.

En 2023, cette redevance concerne 276 collectivités (communes, Département, Etat), qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités, qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités, sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe et de part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries.




La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts sont facturés.
- la collecte sélective

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts en déchèterie 2022 sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2023 est de **110 334,66 euros (dont part variable de 2022)**.

Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaires sacs d'appoint dès le 1 ^{er}
120 litres 	72 €	2,24 €	2,00 €	2,50 €
240 litres 	144 €	4,70 €		
360 litres 	216 €	6,94 €		
770 litres 	462 €	15,00 €		

Les collectivités bénéficient d'un tarif préférentiel car elles participent à la vie du syndicat.

4.2 La collecte sélective

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

- ◆ 1 équipe composée de 2 agents
- ◆ 1 camion benne



2023
Extension des
consignes de tri

La collecte sélective concerne :

- les emballages plastiques
- les emballages métalliques (conserves, canettes...),
- les briques alimentaires
- les cartonnettes.

Le centre de regroupement PAPREC pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Régulièrement, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Un calendrier de collecte sélective ainsi qu'une réglette de tri et un guide de tri sont distribués en fin d'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Syndicat est passé en extension des consignes de tri.



GUIDE PRATIQUE DU TRI

DÉCHETS À TRIER	EMBALLAGES EN PLASTIQUE*	<div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: 0.7em; margin-top: 5px;"> (sans l'opercule) ALIMENTAIRE ENTRETIEN DIVERS HYGIÈNE </div>	
	EMBALLAGES MÉTALLIQUES*		
	BRIQUES*		
	CARTONS (NON MOUILLÉS)*		
	PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)*	<div style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;"> Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres... </div>	
	EMBALLAGES EN VERRE*	<div style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;"> Ces emballages doivent être jetés sans : - bouchons, - capsules, - couvercles. </div>	
	DÉCHETS À JETER	<div style="font-size: 0.7em; margin-top: 5px;"> Restes alimentaires, couches, papiers souillés Objets divers en plastique </div>	

*Jaune : sac ou bac de tri - Bleu : benne à papiers - Vert : benne à verre

Infos Tri
0 800 100 880

SIEDMTO
36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barsé
Tél : 03 25 41 08 03 - Courriel : accueil@siedmto.fr - Site : www.siedmto.fr

CITEO
Cherchez toujours le symbole CITEO.

Les jours de collecte par commune en 2023

Pour en savoir plus :
www.siedmto.fr

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

-----◆ Une tournée de collecte «sélective» toutes les deux semaines pour 115 communes.

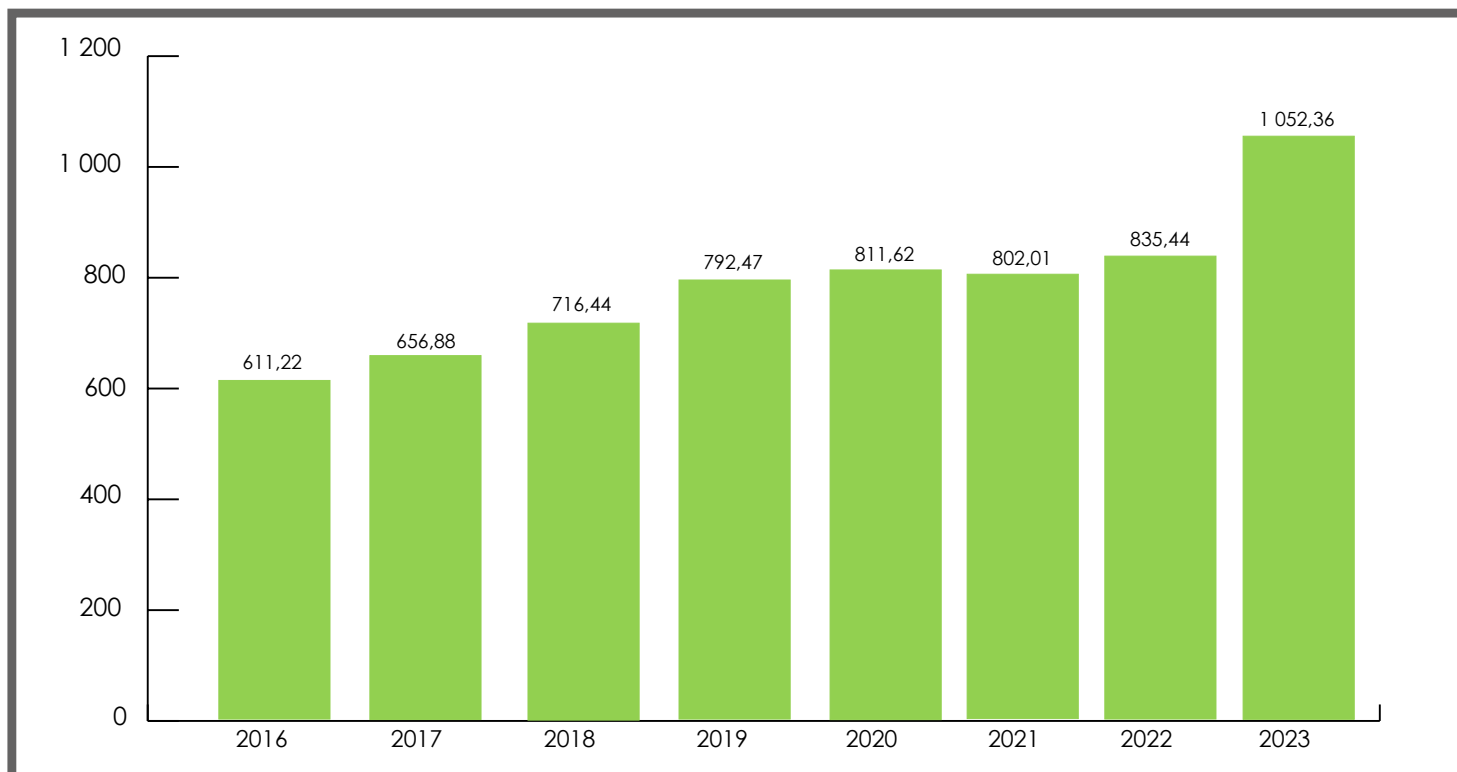
	Semaine 1		Semaine 2	
LUNDI	BOURANTON LUSIGNY-SUR-BARSE	MONTIÉRAMEY THENNELIÈRES	ASSENCIÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE DOSCHES FEUGES	LAUBRESSEL LUYÈRES MESNIL-SELLIÈRES
MARDI	ARREMBÉCOURT AULNAY BAILLY-LE-FRANC BALIGNICOURT BRAUX CHAVANGES DONNEMENT	JASSEINES JONCREUIL LENTILLES MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE VILLERET	BRÉVONNES MOLINS-SUR-AUBE PEL-ET-DER PINEY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN VAL-D'AUZON
	CHAUMESNIL CRESPY-LE-NEUF ÉPOTHÉMONT JUZANVIGNY LA CHAISE	LA ROTHÈRE MORVILLIERS PETIT-MESNIL SOULAINES-DHUYIS VILLE-AUX-BOIS	ARGANCON COLOMBÉ-LA-FOSSE DOLANCOURT ÉCLANCE FRESNAY FULIGNY LÉVIGNY	MAISONS-LES-SOULAINES SAULCY THIL THORS VERNONVILLIERS VILLE-SUR-TERRÉ
MERCREDI	BEUREY CHAMP-SUR-BARSE COURTERANGES LA LOGE-AUX-CHÈVRES LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE	MAGNANT MESNIL-SAINT-PÈRE THIEFFRAIN VILLY-EN-TRODES	AMANCE LONGPRÉ-LE-SEC MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT RUVIGNY VAUCHONVILLIERS VENDEUVRE-SUR-BARSE
	AVANT-LES-RAMERUPT BOUY-LUXEMBOURG GÉRAUDOT LONGSOLS	ONJON POUGY ROUILLY-SACEY		
JEUDI	BÉTIGNICOURT BLAINCOURT-SUR-AUBE BLIGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE COURCELLES-SUR-VOIRE ÉPAGNE LASSICOURT	LESMONT MAGNICOURT RANCES ROSNEY-L'HÔPITAL ST-CRISTOPHE-DODINICOURT SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE YÈVRES-LE-PETIT	BRIENNE-LE-CHÂTEAU HAMPIGNY MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	PERTHES-LÈS-BRIENNE VALLENTIGNY
VENDREDI	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY FRESNOY-LE-CHÂTEAU MONTAULIN	MONTREUIL-SUR-BARSE POLIGNY ROUILLY-SAINT-LOUP	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	MATHAUX RADONVILLIERS TRANNES UNIENVILLE

Les tonnages collectés

En 2023, **1 052 tonnes** ont été collectées et transférées au centre de tri à la Chapelle-Saint-Luc.

Soit **31 kg par habitant et par an** et une moyenne de 88 tonnes collectées par mois.

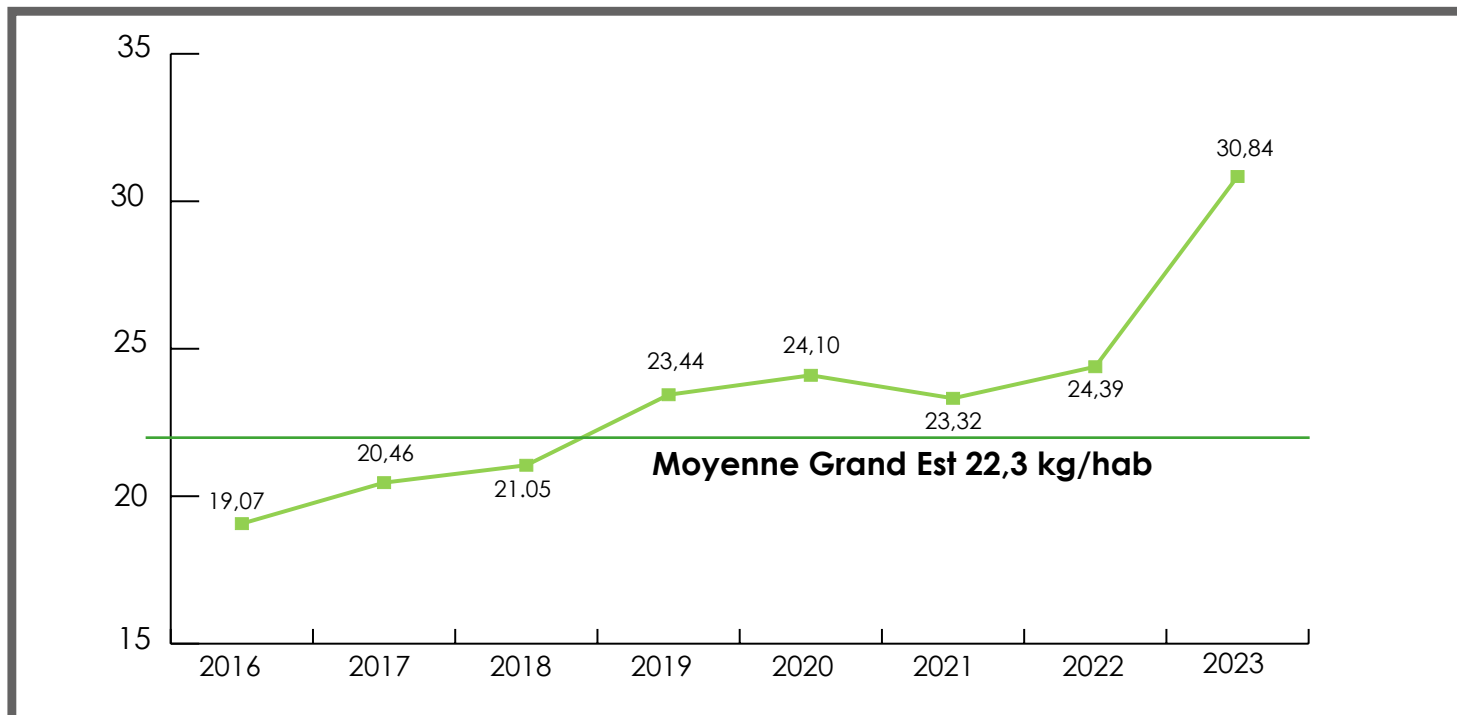
Évolution des tonnages collectés



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE TRI DE 2016 À 2023

.....♦ soit une hausse de 216,92 tonnes (+25,96 %) entre 2022 et 2023

Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



.....♦ soit une hausse de 6,45 kg/hab (+26,45 %) entre 2022 et 2023

La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à vérifier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 25 et 65 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

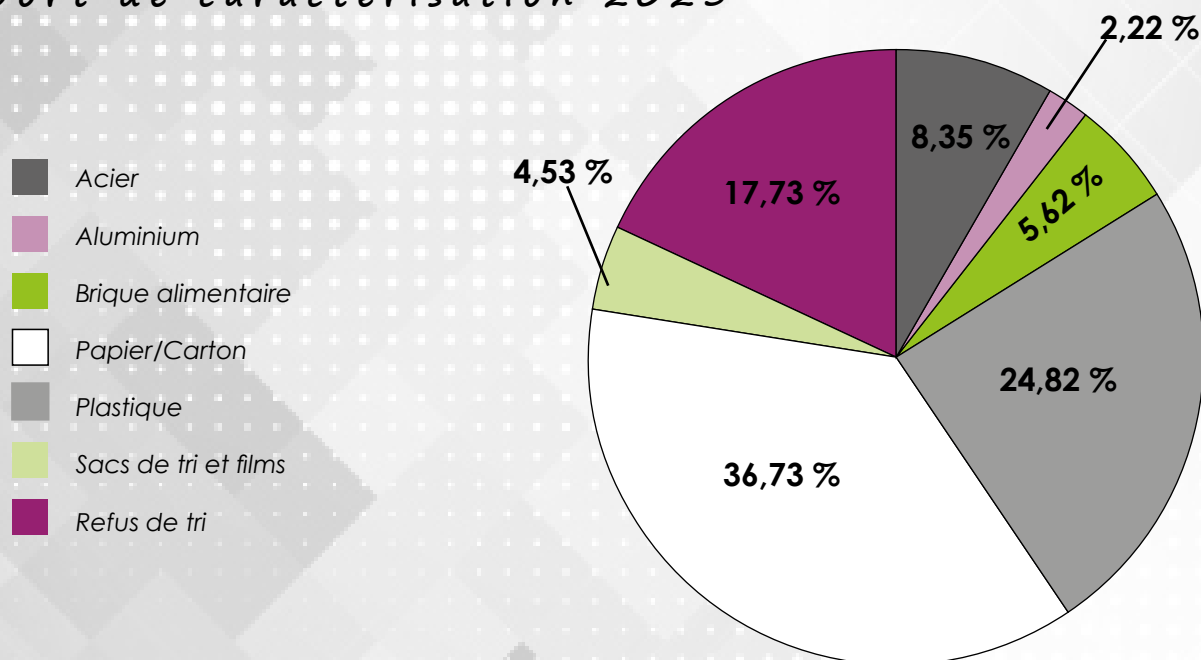
La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont également pesés.

Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri. La caractérisation des refus permet à la collectivité d'améliorer sa communication auprès des usagers.

Le taux de refus permet au SDEDA, chargé du traitement, de répartir entre les collectivités les frais de traitement liés aux refus en centre de tri.

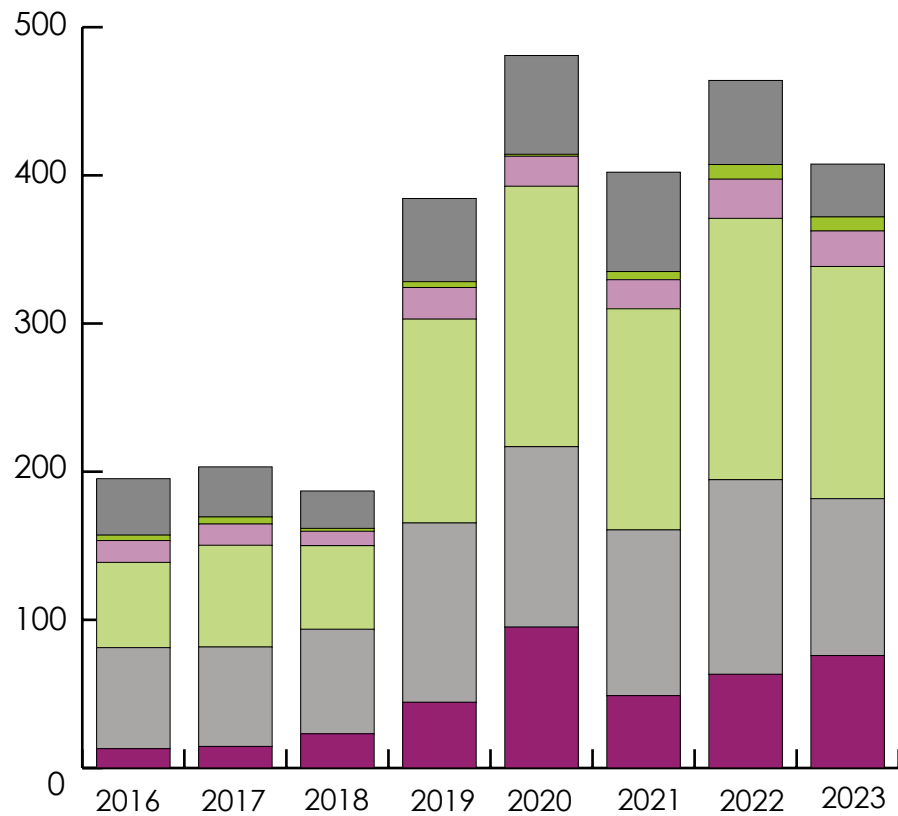
		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Plastique	Carton	Sacs de tri et films	Refus
	échantillon en kg	8,35 %	2,22 %	5,62 %	24,82 %	36,73 %	4,53 %	17,73 %
Janvier	57,96	3,70	2,00	2,68	11,22	24,10	2,20	12,06
Mars	25,08	3,42	0,50	0,70	7,80	10,02	0,72	1,92
Mai	32,28	3,88	0,66	1,86	7,76	11,32	1,28	5,52
Juin	62,68	6,64	2,02	2,26	16,44	22,24	3,76	9,34
Juillet	46,90	4,76	1,02	2,02	14,18	15,64	3,54	5,74
Août	61,72	1,02	0,34	9,80	10,78	15,48	2,10	22,20
Septembre	54,80	2,60	1,60	2,16	12,06	26,44	1,78	8,16
Octobre	30,48	2,16	0,52	0,56	10,72	10,18	1,68	4,66
Novembre	55,04	7,48	0,82	1,96	15,00	21,40	2,28	6,10
Total échantillon en kg	426,94	35,66	9,48	24,00	105,96	156,82	19,34	75,70

Rapport de caractérisation 2023



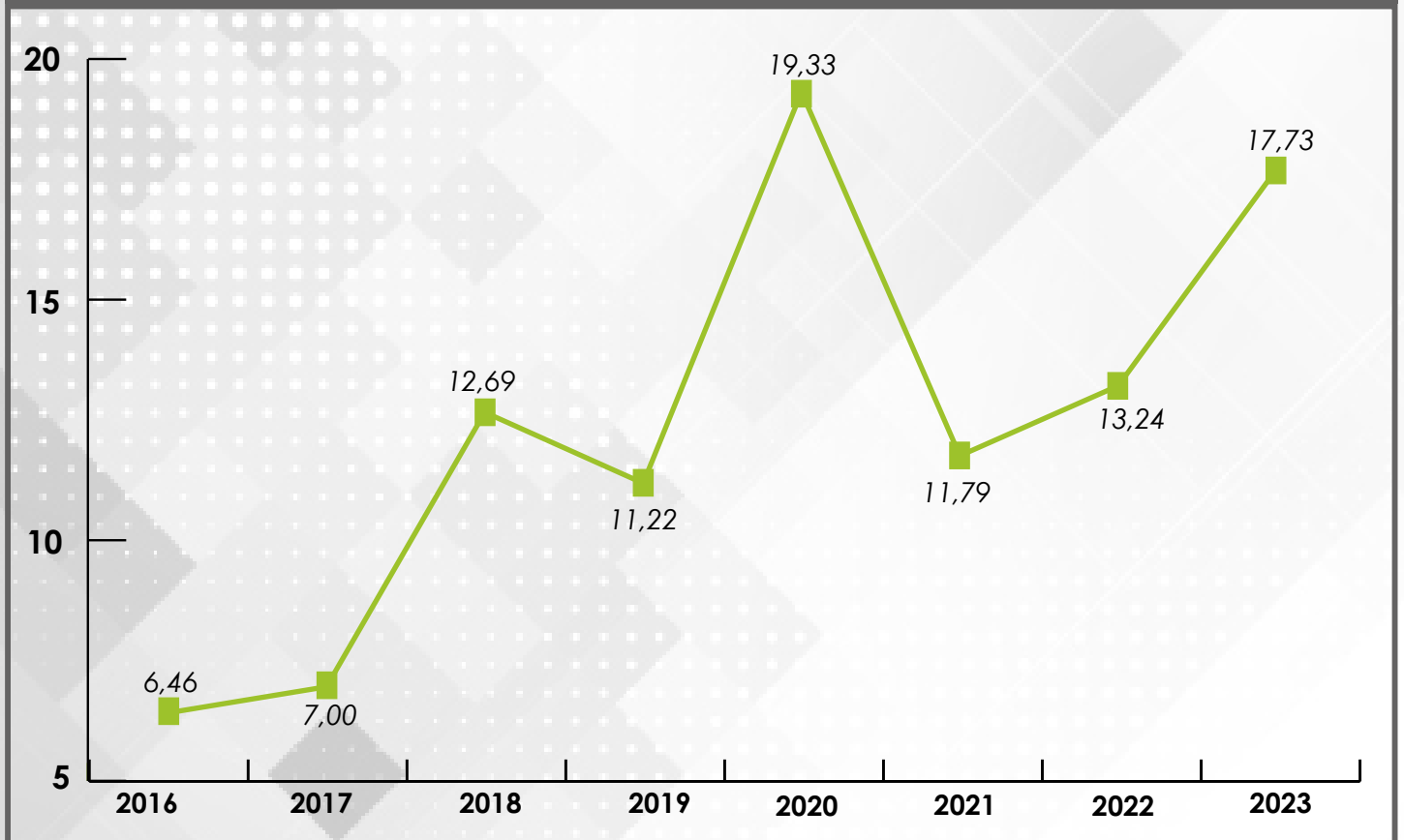
(En kg)

Années	Refus de tri	Plastique	Papier / Carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2016	12,83	68,21	57,58	14,76	3,67	38,11
2017	14,33	67,18	68,69	14,37	4,75	33,82
2018	22,86	70,62	56,43	9,74	1,94	25,56
2019	44,18	121,10	137,66	21,34	3,94	56,18
2020	94,94	121,82	175,92	20,26	1,32	66,70
2021	48,64	111,94	149,32	19,64	5,52	67,10
2022	63,08	131,40	176,50	26,48	9,88	56,78
2023	75,70	105,96	156,82	24,00	9,48	35,66



Les chiffres dépendent du nombre d'échantillon et du poids des prélèvements.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE 2016 À 2023



soit une hausse de 33,91 % entre 2022 et 2023

4.3 Les points d'apport volontaire

Le verre



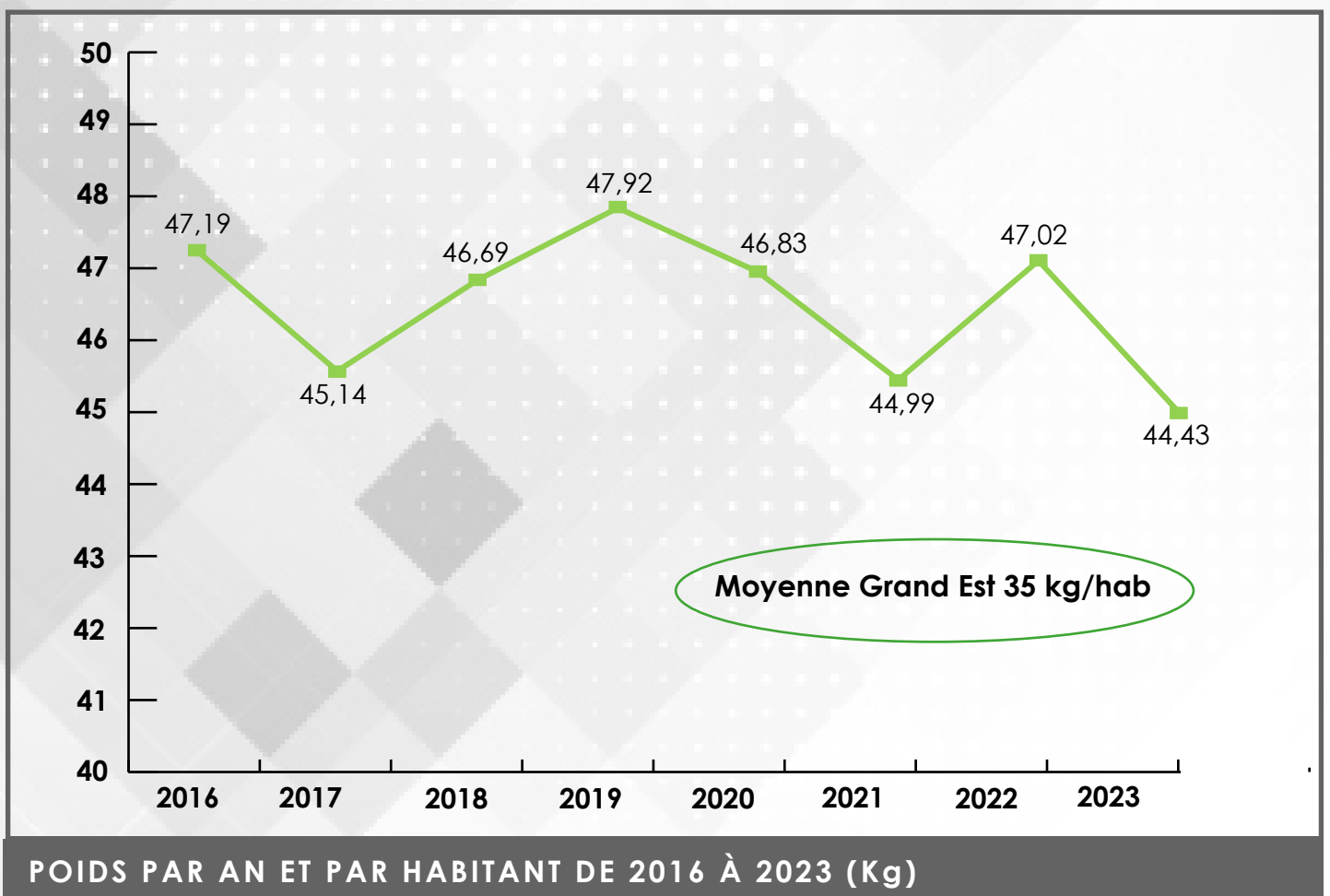
Ne sont concernés que les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Les couvercles en métal sont à mettre dans le sac de tri.

Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres qui doivent être déposées en déchèteries.



1 516 tonnes collectées et valorisées par le verrier, BSN à Saint-Menge, soit **44,43 kg par habitant et par an.**



.....◆ soit une baisse de 2,58 kg (-5,49 %) entre 2022 et 2023

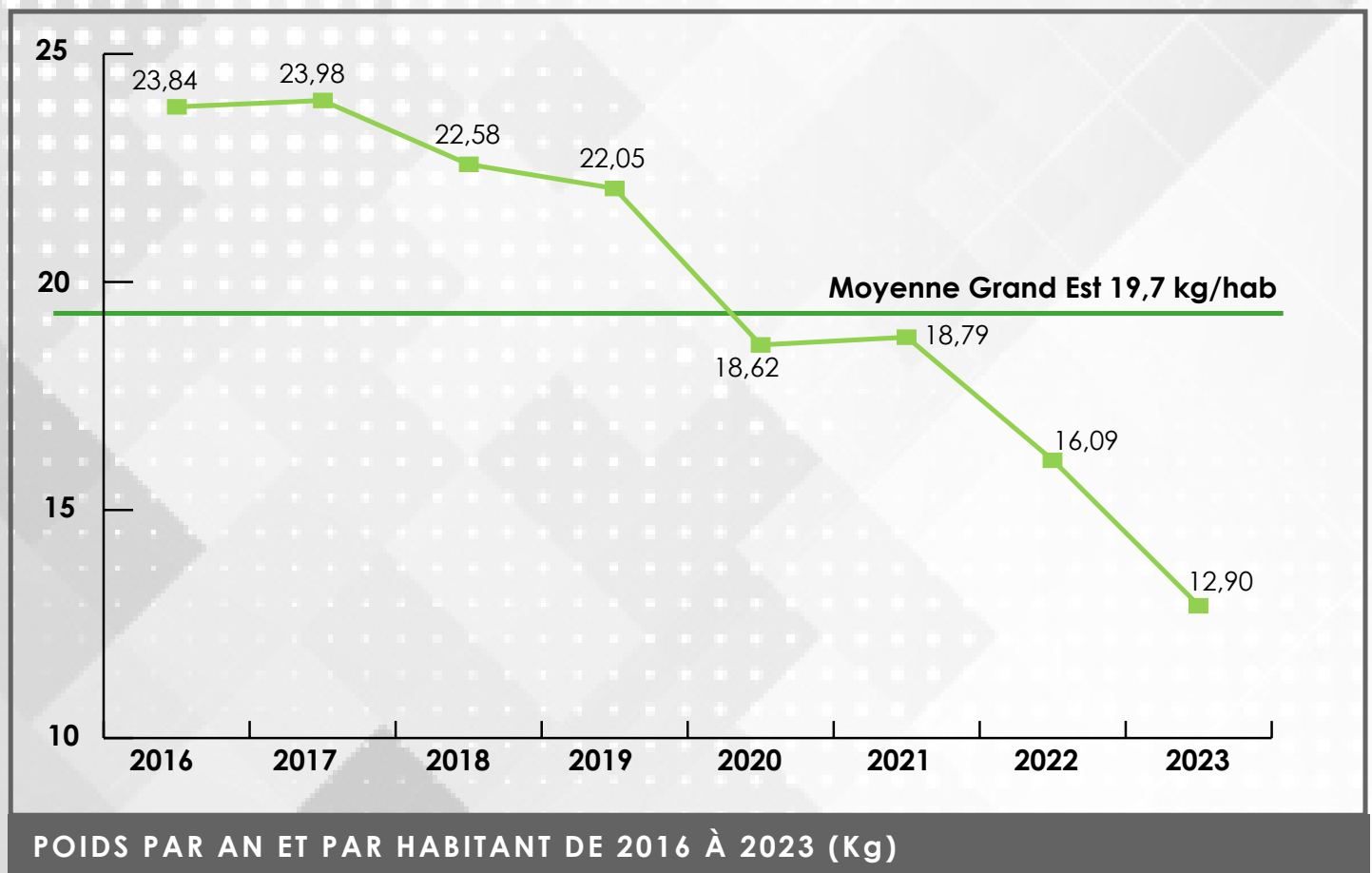
Retrouvez tous les points d'apport volontaires sur notre site internet : www.siedmto.fr

Les papiers, journaux, magazines

Le papier doit être sec et non souillé.
Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés et sont à mettre dans le sac de tri.



440,24 tonnes collectées et valorisées par le papetier, Paprec-Coved à la Chapelle-Saint-Luc, soit **12,90 kg par habitant et par an**.



.....♦ soit une baisse de 3,19 kg (-19,83 %) entre 2022 et 2023

La caractérisation qui a eu lieu en 2023 montre qu'il y a un taux de refus de 2,19 %.

Erreurs constatées	Destinations
Papiers peints	Déchèteries
Barquettes de jambon pleines	Ordures ménagères
Barquettes polystyrène	Sac de tri
CD	Déchèteries
Films plastiques	Sac de tri

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en lien avec cette baisse de tonnages. L'action 5.2 de ce programme est la campagne Stop Pub ayant pour objectif de réduire la quantité de papier déposée en point d'apport volontaire.

5 LA RECYCLERIE DE L'ORIENT



5.1 Présentation



Chiffres

TERRITOIRE

190 communes
2 619,39 km²

44,08 %
du territoire aubois

47,82
habitants au km²

Clés

POPULATION

62 682 habitants

20,13 % de la population auboise

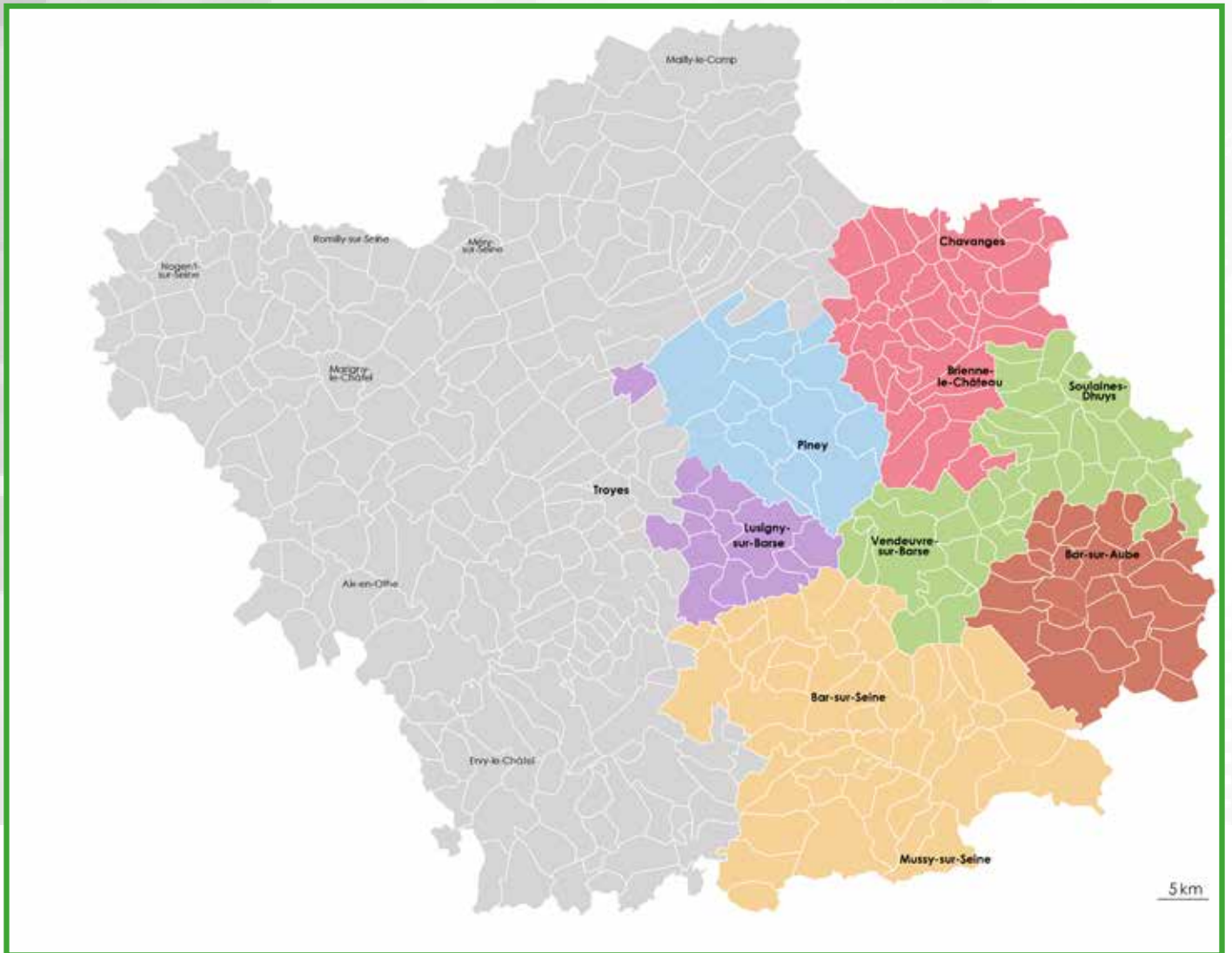
(Sources : Insee données 2021)

La Recyclerie de l'Orient est une structure qui gère la récupération et la valorisation de biens destinés à la seconde main. Elle a un rôle de sensibilisation à l'environnement.

La Recyclerie portée par le SIEDMTO, a pu voir le jour grâce au partenariat avec la Communauté de communes du Barséquanais en Champagne et de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube.

5.2 Le territoire

Territoire d'action de la Recyclerie



Pour mémoire, la création d'une recyclerie était consacrée dans un axe du PLPDMA qui est «Réemploi et réutilisation».

Les actions de cet axe sont :

- Réemploi des mobiliers et bibelots,
- Réemploi des DEEE,
- Réemploi du textile.

Objectifs du PLPDMA :

- Baisse de 4,4 % des tonnages du Tout-venant dont mobiliers. Les tonnages 2023 comparés à 2022 sont stables.
- Baisse de 10,2 % des tonnages pour les DEEE. Les tonnages 2023 comparés à 2022 sont stables.

5.3 Le chantier d'insertion

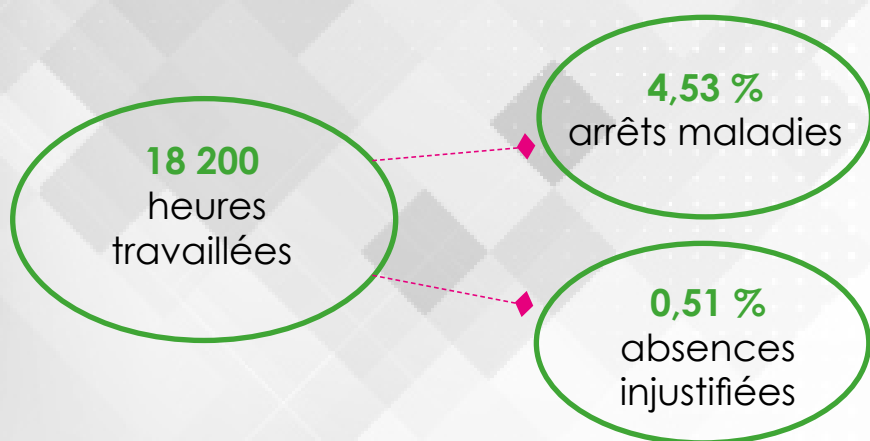
La Recyclerie est une structure d'insertion par l'activité économique. Les agents en contrat d'insertion participent à son développement.

En 2023, 14 agents sont en contrat d'insertion avec la Recyclerie ce qui représente 10 ETP. Ils sont encadrés par un Directeur - Coordinateur, deux encadrants techniques et une conseillère en insertion professionnelle.

Durant leur parcours d'insertion, en 2023, ces agents ont bénéficié de 12 journées d'ateliers et formations.

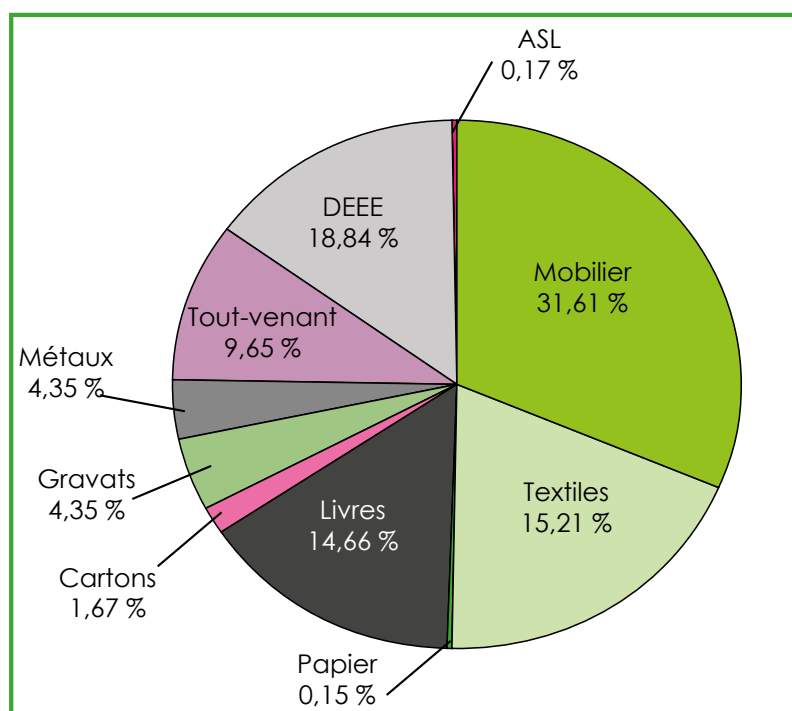
Ce sont 9 entreprises du secteur qui permettent aux salariés en insertion de pouvoir bénéficier de période d'immersion professionnelle.

Sur l'année 2023, 5 salariés ont quitté la structure dont 3 avec un contrat dans une entreprise.



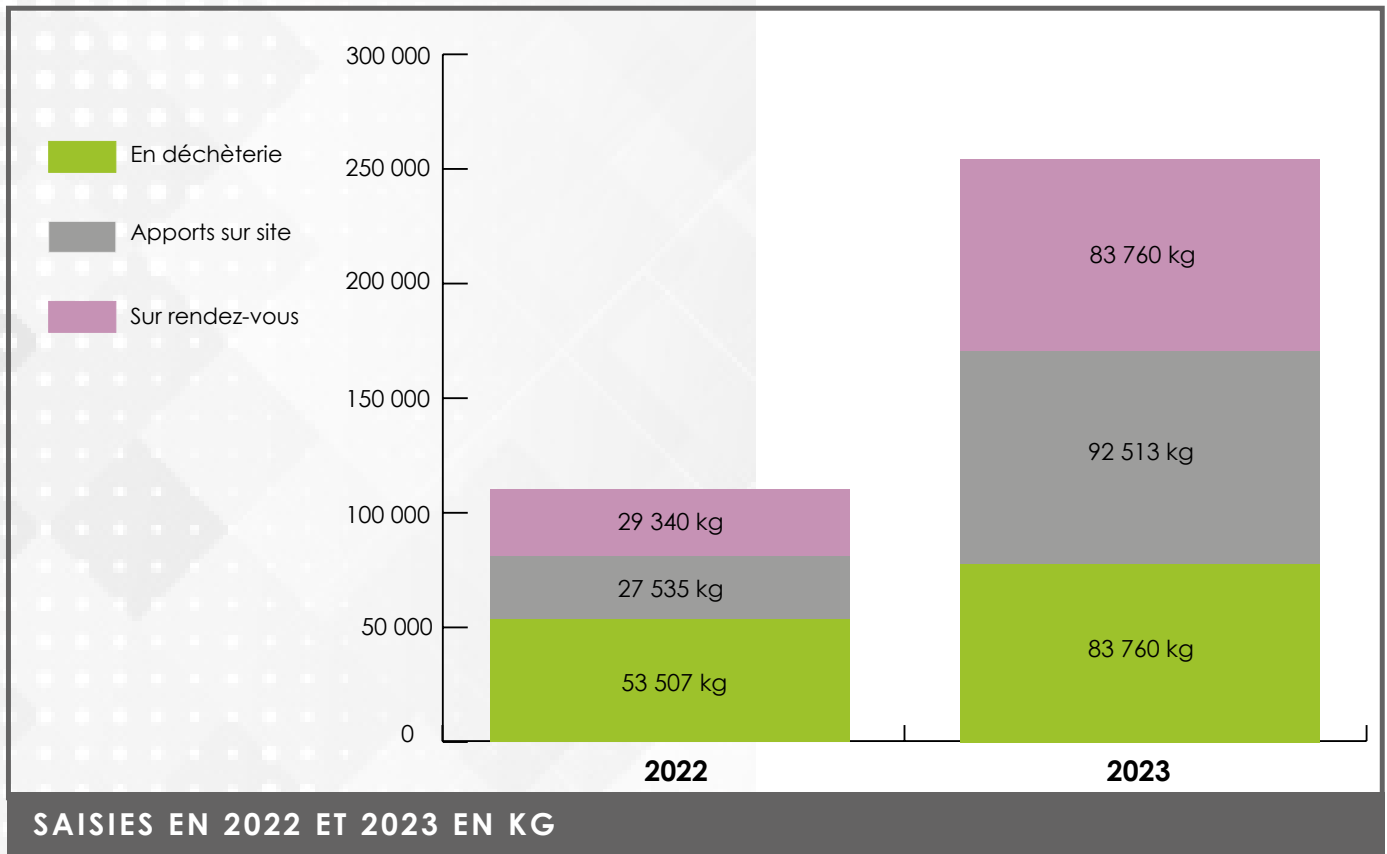
5.4 Les filières

98 209 kg
sorties filières

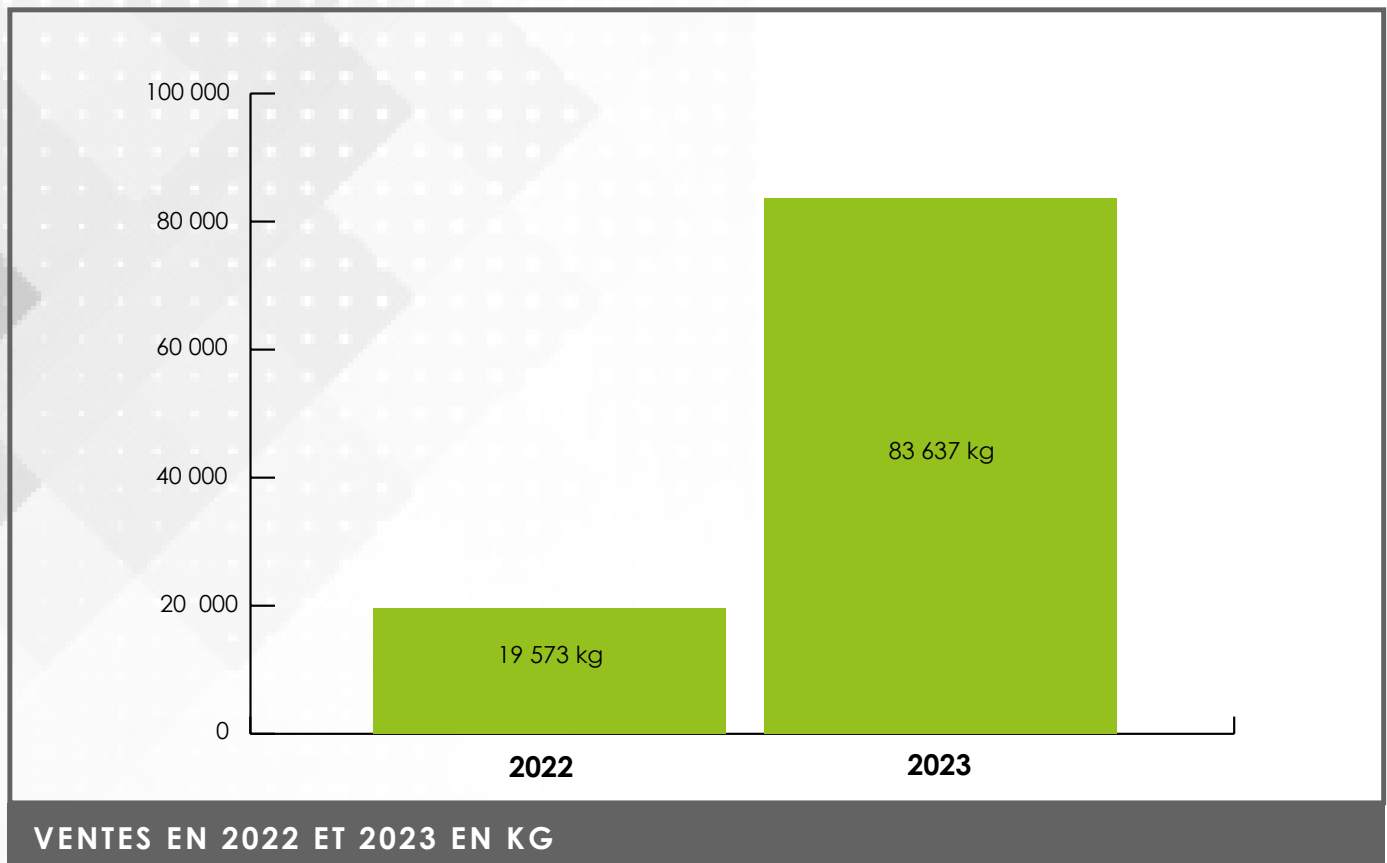


5.5 Le fonctionnement

Pour rappel la Recyclerie de l'Orient a ouvert le 2 septembre 2022.



Depuis son ouverture, c'est plus de 364 tonnes de dons qui ont été récupérées et valorisées.



6 LES DÉCHÈTERIES



Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

-◆ Brienne-le-Château
-◆ Lusigny-sur-Barse
-◆ Piney
-◆ Vendevre-sur-Barse

Ces déchèteries sont des équipements classés ICPE soumis à enregistrement et à ce titre des contrôles sont à réaliser (eaux, odeurs et bruits).

L'accès aux déchèteries est compris dans la part fixe pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus par délibération du comité syndical.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16^{ème}.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir accéder aux services de celles-ci.

6.1 Les bennes en déchèterie

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés. Dans les déchèteries, sont présentes au moins :

Brienne-le-Château <ul style="list-style-type: none">- 2 bennes tout-venants,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 2 bennes déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 1 benne écomaison,- 1 benne à bois,- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),	Lusigny-sur-Barse <ul style="list-style-type: none">- 2 bennes tout-venants,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 2 bennes déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 1 benne écomaison,- 1 benne à bois,- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),
Piney <ul style="list-style-type: none">- 2 bennes tout-venants,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 1 benne déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),	Vendevre-sur-Barse <ul style="list-style-type: none">- 3 bennes tout-venants,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 3 bennes déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 1 benne écomobilier,- 1 benne à bois,- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),

5.2 Les tonnages et le nombre de bennes

Le Syndicat dispose de 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque supplémentaire de 19 tonnes.

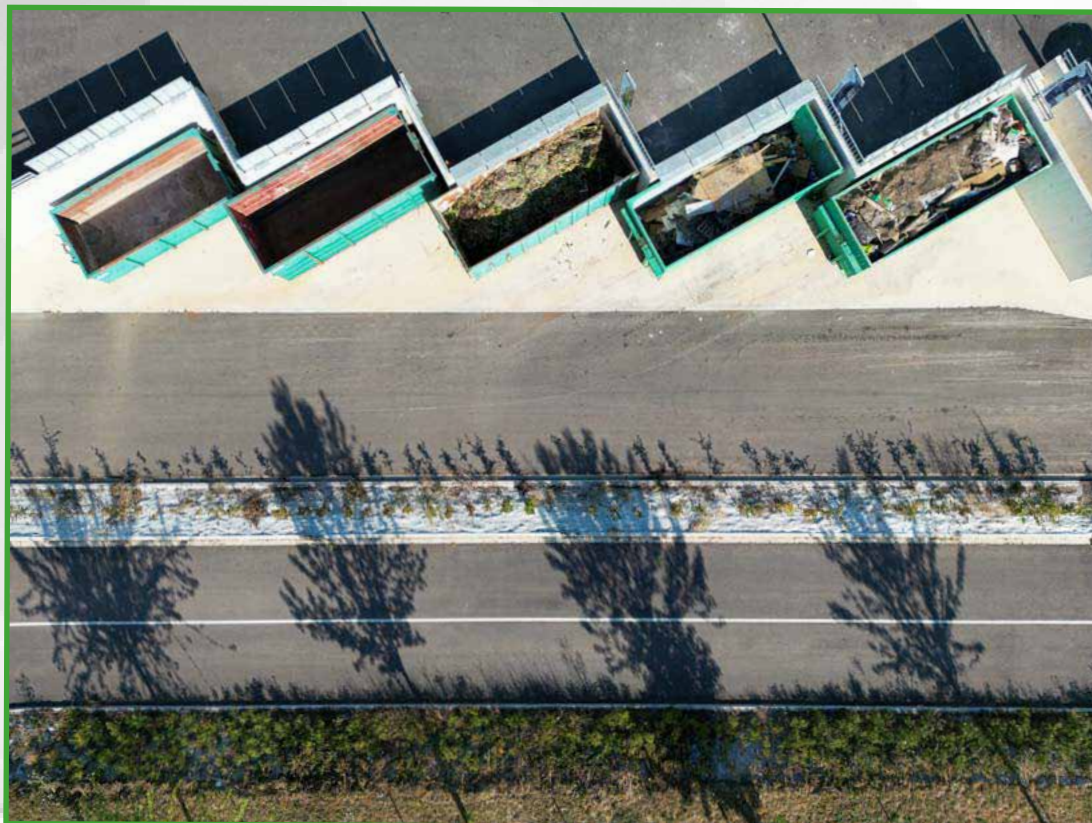


	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Nbr de bennes
Gravats	623,00	419,30	459,00	1 062,00	513,56	860,96	800,66	1 069,76	118
Métaux	279,57	267,37	289,90	344,19	322,78	323,47	275,30	297,92	52
Déchets verts	1 458,32	1 217,70	1 467,06	1 236,29	1 082,50	1 396,44	1 173,90	1 359,52	434
Tout-venant	2 291,74	2 239,72	2 639,54	2 839,05	2 650,22	2 542,22	2 152,24	1 853,35	642
Carton	130,22	132,90	133,28	139,10	134,30	156,96	148,94	146,76	78
Batterie	NC	NC	10,14	11,20	11,20	8,69	7,18	5,16	8
DEEE	192,93	233,08	259,25	267,08	231,55	267,22	252,13	255,38	260
DDM	21,91	17,11	31,57	20,79	5,02	4,00	15,37	29,25	83
Huiles	NC	NC	NC	7,04	7,04	/	5,55	5,16	6
Eco DDS	/	/	/	4,97	19,52	26,55	32,37	33,84	83
Ecomobilier	/	/	/	/	59,24	299,63	397,90	386,19	178
Bois	/	/	/	/	/	/	/	406,50	154
ASL (Articles de sports et loisirs)	/	/	/	/	/	/	/	1,02	9
ABJ Th (Articles de bricolage et jardin)	/	/	/	/	/	/	/	1,067	8
TOTAL (en tonnes)	5 024,69	4527,18	5 289,75	5 931,70	5 036,93	5 886,14	5 261,56	5 850,87	2 113
kg/hab	156,45	144,23	155,42	174,28	149,58	171,18	153,59	171,45	/

La baisse des tonnages des déchèteries entre dans les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La destination des déchets

Déchets	Destination
Déchets verts	Suez Environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	Chaplain à Brienne-la-Vieille et Nuisement
Ferraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recyclum
Déchets dangereux des ménages	Paprec à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Centre agréé par Ecologic
Tout-venant	Valaubia à la Chapelle-Saint-Luc
Cartons	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Textiles	Le Relais à la Chapelle-Saint-Luc
Ecomaison	Suez à la Chapelle-Saint-Luc
Bois	Valest à Montreuil-sur-Barse
Articles de sports et loisirs	Ecologic à Guyancourt
Articles de bricolage et jardinage	Ecomaison - Coved à la Chapelle-Saint-Luc



Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les particuliers, les professionnels et les collectivités sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Voici les modalités :

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m ³ par an et par foyer	4 € par m ³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	2 € par batterie
Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite de 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou Moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

Le règlement intérieur, voté au comité syndical, fixe les modalités d'acceptation.

A retrouver sur www.siedmto.fr

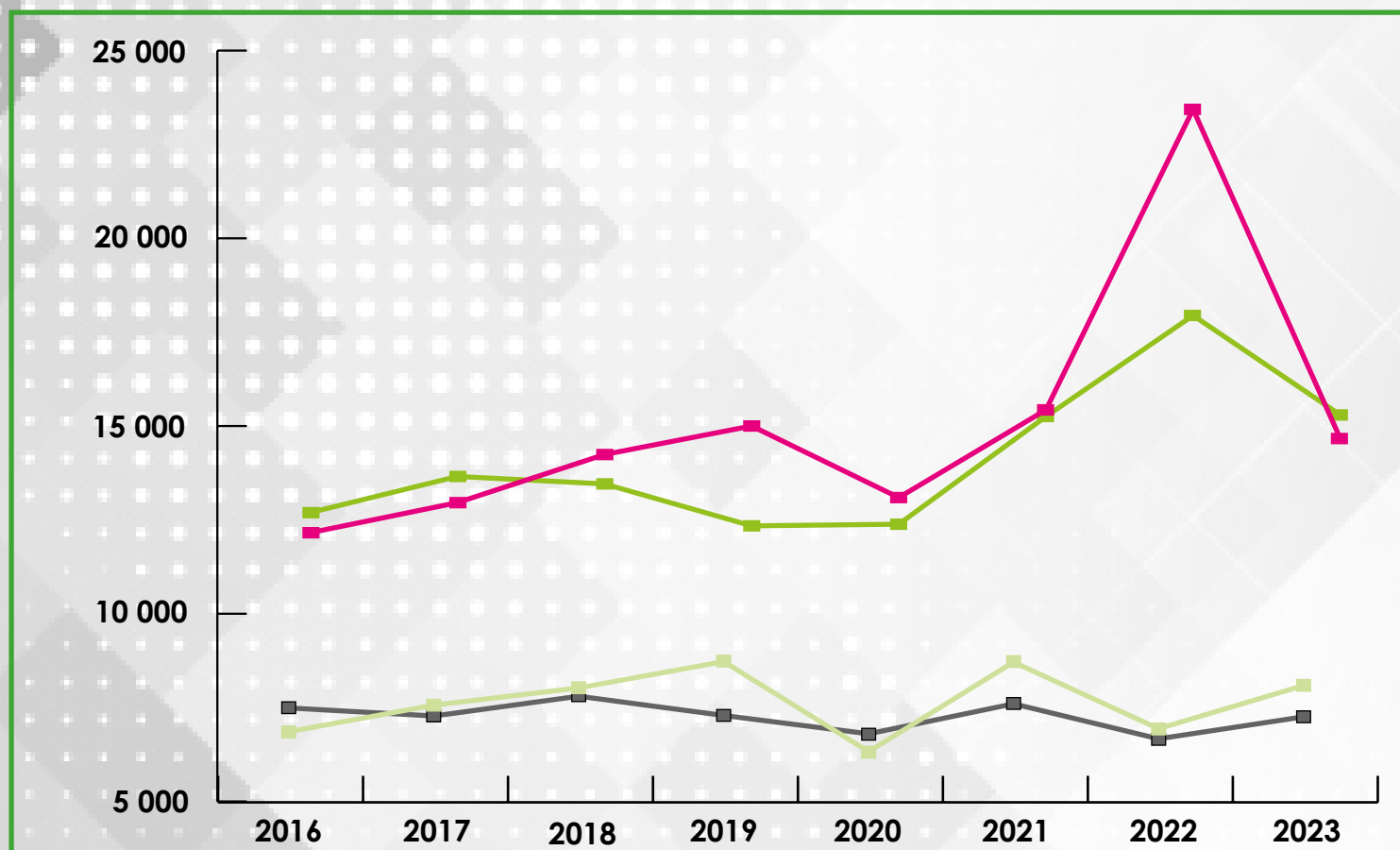
Scan moi !



6.3 Évolution des fréquentations des déchèteries

En 2023, la fréquentation des 4 déchèteries a baissé globalement de 17,84 % alors que le tonnage a progressé de + 11,20 %.

■ Brienne-le-Château ■ Lusigny-sur-Barse ■ Piney ■ Vendeuvre-sur-Barse



	BRIENNE-LE-CHATEAU 12 554 hab*		LUSIGNY-SUR-BARSE 9 953 hab*		PINEY 6 345 hab*		VENDEUVRE-SUR-BARSE 5 271 hab*		TOTAL 34 123 hab	
	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages
2016	12 191	1 531,16	12 693	1 816,46	6 419	844,51	6 872	832,56	38 175	5 024,69
2017	12 943	1 347,67	13 598	1 576,00	6 920	804,18	6 718	799,33	40 179	4 527,18
2018	14 146	1 720,16	13 412	1 759,28	7 245	889,48	7 096	920,82	41 899	5 289,75
2019	14 860	1 899,34	12 363	1 938,87	7 743	1 049,80	6 728	1 043,69	41 694	5 931,70
2020	13 070	1 668,08	12 404	1 742,17	6 042	845,21	6 377	781,47	37 893	5 036,93
2021	15 263	1 941,44	15 097	1 990,94	7 733	1 024,58	6 951	929,17	45 044	5 886,14
2022	22 777	1 651,18	17 624	1 733,70	6 475	966,89	6 281	909,77	53 157	5 261,54
2023	14 546	1 973,23	15 136	1 828,95	7 290	1 051,23	6 702	997,45	43 674	5 850,87

* Habitants par zone d'influence, issus de la fréquentation des déchèteries.

6.4 Les horaires

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national.

Les quatre déchèteries sont fermées les vendredis, dimanches et jours fériés.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture.

Scannez moi !
Pour toutes les informations.



Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
--	-------	-------	----------	-------	----------	--------

HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------

ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------



Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
--	-------	-------	----------	-------	----------	--------

HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------

ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------



Déchèterie de Piney

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
--	-------	-------	----------	-------	----------	--------

HIVER	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	--------	---------

ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	--------	---------



Déchèterie de Vendevre-sur-Barse

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
--	-------	-------	----------	-------	----------	--------

HIVER	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	---------

ÉTÉ	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	---------

6.5 La mise à disposition de broyeurs électriques

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a un lien direct avec la mise à disposition gratuite des broyeurs électriques.

Ce programme consiste à proposer des solutions afin de baisser la quantité de déchets verts emmenés en déchèteries.

En proposant cette démarche chaque usager peut gérer ses déchets verts à sa convenance. Le broyat obtenu peut servir de paillage ou être utilisé dans le composteur. L'impact environnemental est réduit puisqu'il y a moins d'aller-retour en déchèteries et moins de transport de bennes.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat au moins 1 semaine avant. Le broyeur est à retirer et à rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

Conditions de mise à disposition

- ◆ Chèque de caution de 420 euros,
- ◆ Justificatif de domicile,
- ◆ Pièce d'identité,
- ◆ Convention remplie et signée par le demandeur (disponible sur : www.siedmto.fr)
- ◆ État des lieux au retrait et au retour du broyeur



Évaluation de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est complété sur lequel est noté le volume de déchets broyés.

	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées	Coûts moyens évités
2016	95	178 m ³	64 m ³	2 bennes de 30 m ³	189,90 €
2017	64	91 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³	114,30 €
2018	57	81 m ³	28 m ³	1 benne de 30 m ³	114,30 €
2019	71	117 m ³	47 m ³	1,5 bennes de 30 m ³	158,85 €
2020	55	51 m ³	20 m ³	2/3 bennes de 30 m ³	70,60 €
2021	63	90 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³	105,90 €
2022	46	65 m ³	24 m ³	2/3 bennes de 30 m ³	52,80 €
2023	55	78 m ³	29 m ³	1 benne de 30 m ³	66,00 €
Total	527	790 m³	292 m³	8,5 bennes de 30 m³	872,65 €

Ce sont plus de 8,5 bennes de 30 m³ qui ont été détournées des déchèteries depuis 2016.

6.6 Les travaux

Les déchèteries du Syndicat font partie des équipements classés ICPE soumis à enregistrement. Dans ce contexte, le Syndicat a engagé un programme de mise aux normes (équipements de Brienne le Château et Lusigny sur Barse) ou de reconstruction de déchèteries (équipement de Vendevre sur Barse).

Le dernier équipement restant était celui situé sur la commune de Piney. Après de multiples procédures et contraintes transformées en opportunités, la construction de l'équipement a pu débuter au cours de l'année 2023.

Le projet est composé de deux parties : la déchèterie et la création d'une zone humide à portée pédagogique.

L'action relative à cette zone humide – située par ailleurs en zone ZNIEF - se veut exemplaire de connaissance, de restauration et de valorisation, ouverte à tous et servant de support pédagogique pour tout établissement scolaire le souhaitant. Pour ce faire, le SIEDMTO s'est adjoint l'expertise du CPIE Sud Champagne qui est chargé d'assurer le suivi des travaux, de produire un plan de gestion de la zone, d'accompagner les établissements scolaires, de solliciter des co-financements et enfin de concevoir un sentier de découvertes ouvert au public.

Les travaux relatifs à la construction de la déchèterie à 10 quais (au lieu de 5 actuellement) sur 11 406 m² sont dirigés par le maître d'œuvre ESKA. L'année 2023 a été l'occasion de procéder à l'attribution des marchés de travaux auprès des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
1 - Voirie Quais	COLAS POIRIER	803 779,60 €
2 - Serrure des quais	AGEC	52 460,00 €
3 - Clôtures et électrification	EUROFENCE	95 000,00 €
4 - Signalétique des hauts de quai	F2G SIGNALÉTIQUE	11 309,65 €
5 - Aménagements paysagers	HARAND PAYSAGE	28 354,70 €
6 - Gestion des entrants - sortants	ADEMI PESAGE	29 911,00 €
7 - Bâtiment modulaire gardien	SOTRAMO	23 650,00 €
8 - Bennes et containers	GILLIARD	118 654,00 €

Les travaux ont débuté en septembre 2023 sur le projet :



Au-delà de pouvoir répondre aux normes en vigueur imposées aux ICPE, cet équipement permettra au SIEDMTO d'améliorer les sorties en filières et donc de réduire la quote-part de déchets ultimes non recyclables (dits « tout venant »).

7 LE COMPOSTAGE

7.1 Évolution de la distribution des composteurs

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin et ainsi diminuer ses ordures ménagères. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

En PEHD 100 % recyclé. Montage avec tournevis
Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs.

Le prix était de 25,00 €.



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres

Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

Le prix était de 31,00 €.

600 litres

Dimensions : L 96,5 x P 96,5 x H 79,5 cm

Le prix était de 36,00 €.



Le bio-seau seul de 10 litres

En PEHD 100 % recyclé.
Couvercle hermétique.

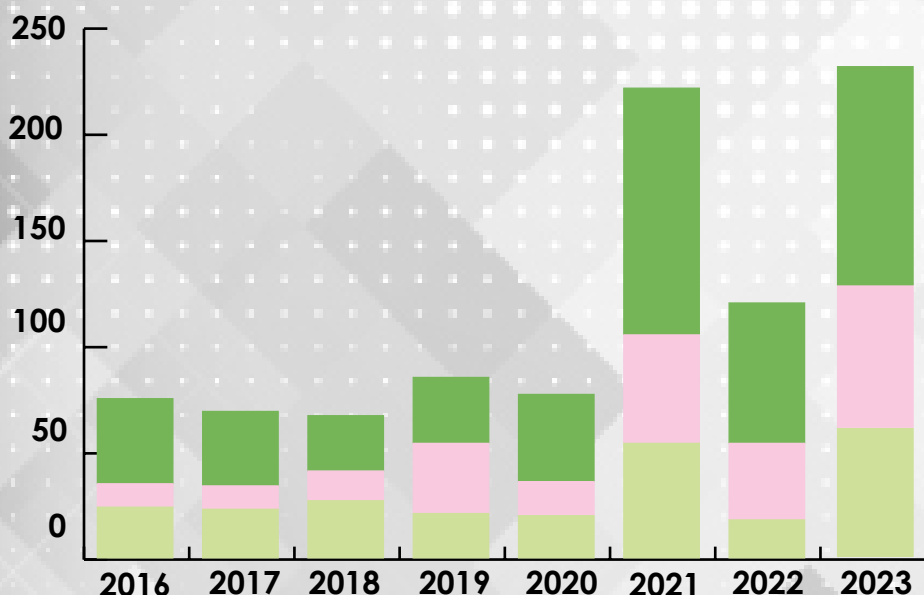
Le prix était de 1,50 €.



Le Syndicat a pris en charge 50 % du coût des composteurs pour permettre d'afficher ces tarifs.

La promotion du compostage individuel rentre dans les actions du PLPDMA.

Depuis la mise en place en 2003, 1 481 composteurs distribués



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 600 L	Total
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85
2020	20	16	41	77
2021	54	51	116	221
2022	18	36	66	120
2023	60	69	108	237

7.2 Initiations compostage

Le Syndicat propose des journées d'initiation au compostage dans le but de créer un réseau de guides au sein du territoire mais aussi d'accompagner au mieux les usagers à cette pratique.

Ces initiations ont pour but de faire connaître les techniques du compostage ou d'améliorer ses pratiques mais aussi d'avoir des référents souhaitant animer des opérations de compostage sur chaque commune du Syndicat.

A ce jour, 5 guides composteurs et 2 maîtres composteurs sont formés sur le territoire du SIEDMTO dont 2 agents du Syndicat.

Ces journées sont à destination des habitants, du personnel communal, intercommunal et des élus.



7.3 Focus déchets alimentaires

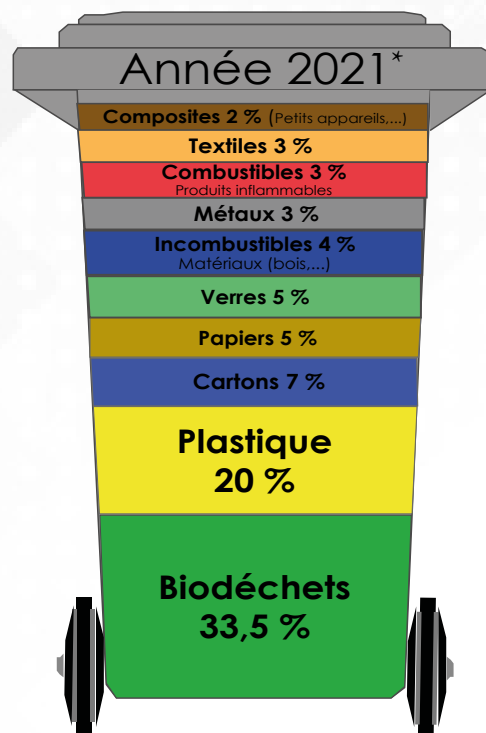
Les réglementations et mesures visant à réduire les déchets à la source et à favoriser leur recyclage ou leur réutilisation sont de plus en plus présentes. Elles fixent des objectifs de réduction des déchets à 2035.

Le SIEDMTO se doit d'être toujours dans l'anticipation et la recherche de solutions.

Aussi, il a été lancé en 2022 une étude relative au tri à la source des biodéchets. Cette étude a permis de présenter 3 scénarios type dont 1 seul permettait, avec des moyens financiers raisonnables, d'atteindre les objectifs fixés à 2035 : la collecte en porte à porte des déchets alimentaires. L'action engagée depuis de nombreuses années à destination du compostage de proximité par le Syndicat est maintenue. Il est à noter que cette action permettait par ailleurs à la collectivité de répondre au 01/01/2024 à l'obligation de proposer une solution de détournement à la source des biodéchets aux administrés.

La division de la collecte entre deux flux (les ordures ménagères et les déchets alimentaires) devrait permettre de détourner à terme 1 021 tonnes de déchets des ordures ménagères résiduelles.

La nouvelle collecte sera déployée au 1^{er} janvier 2025 à fréquence hebdomadaire, tandis que la collecte des ordures ménagères sera réalisée tous les 15 jours. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire devront permettre en parallèle de poursuivre la prévention et la réduction des déchets à la source.



*Caractérisation Siedmto

8 LES FINANCES



8.1 Le SDEDA - Traitement des déchets

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), qui se situe à Troyes, a pour mission le traitement des déchets du département.

Le SDEDA est constitué de 11 établissements publics de coopération Intercommunale ayant la compétence «collecte des déchets ménagers».

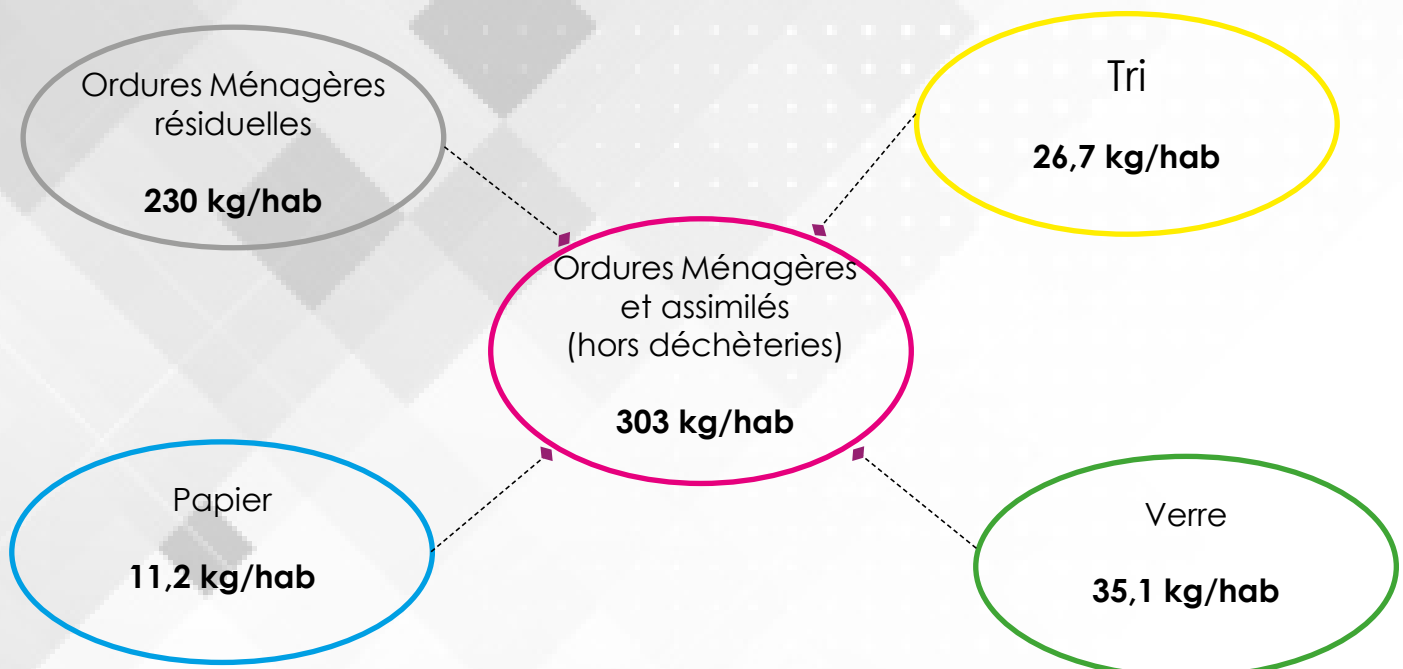
Les établissements sont les suivants :

- ◆ 1 Communauté d'Agglomération
- ◆ 9 Communautés de communes
- ◆ 1 Syndicat Mixte qui est le SIEDMTO

Les compétences du SDEDA :

- ◆ Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables),
- ◆ Transport jusqu'au centre de transfert défini,
- ◆ Traitement des déchets issus d'un refus de tri,
- ◆ Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation,
- ◆ Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective.

Quelques chiffres au niveau du département : (issus du rapport annuel 2023 du SDEDA)



Le montant total des produits appelés, auprès des Communautés de communes, s'élève à **2 880 008 €** et se répartit comme suit :

Selon les taux votés par les Communautés de communes et la Communauté d'Agglomération.

Participation financière des regroupements de collectivités

Communauté de Communes des Lacs de Champagne :	782 273 €
Communauté de Communes «Forêts, Lacs, Terre en Champagne» :	571 438 €
Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines :	676 767 €
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :	56 117 €
Troyes Champagne Métropole :	793 413 €

Taux par zone de 2021 à 2023

Zone	2021	2022	2023
A	9,02 %	9,29 %	9,75 %
B	8,11 %	8,35 %	8,77 %
C	8,51 %	8,77 %	9,21 %
D	9,12 %	9,39 %	9,86 %
E	8,21 %	8,46%	8,88 %

Ces taux restent inférieurs à ceux appliqués avant le passage à la T.E.O.M incitative.

Référence juridique

Code général des impôts : - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Articles 1520 à 1526

8.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

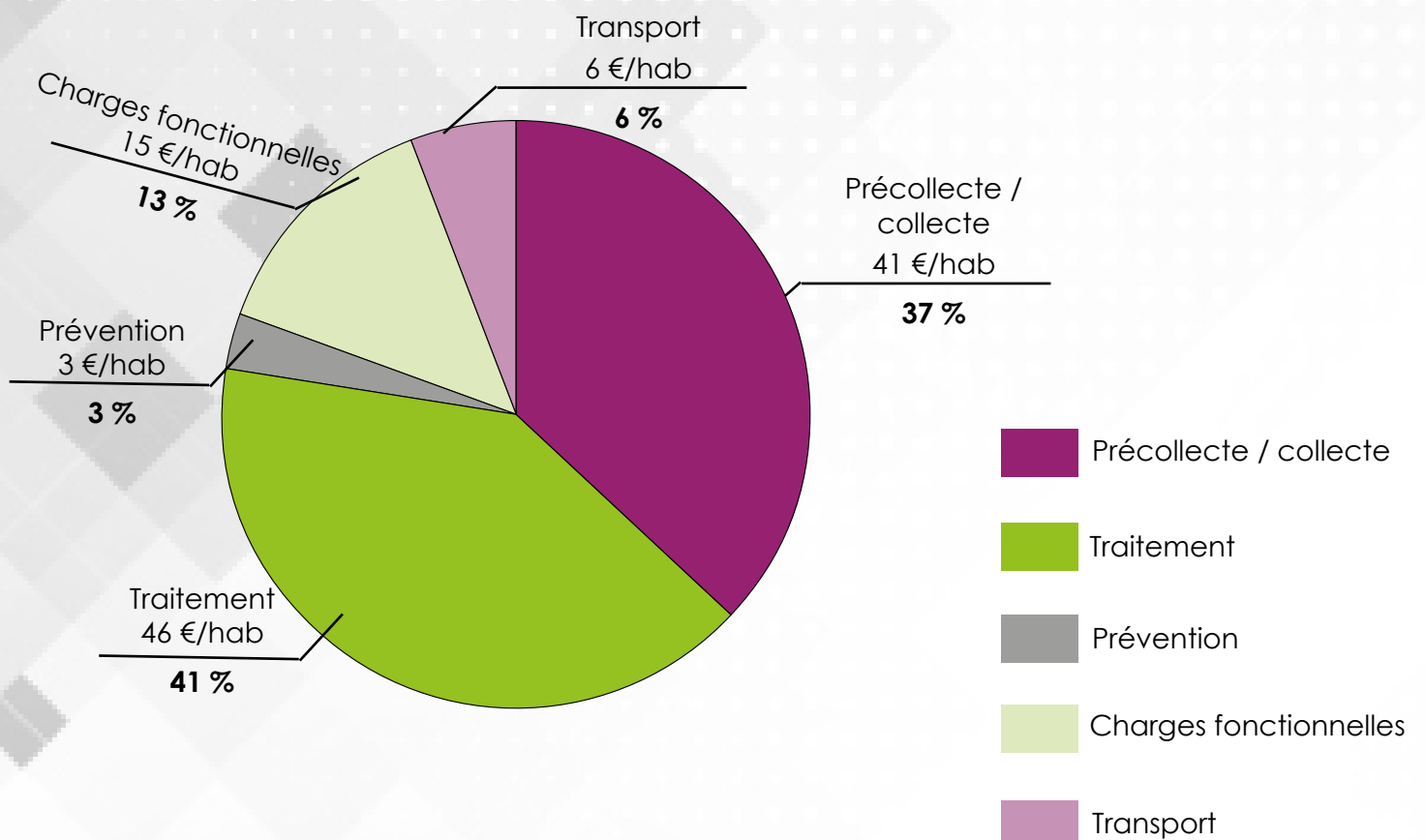
Le coût aidé du Service Public

Le coût aidé T.T.C est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement). En 2023, ce coût était de **3 643 338 €, soit 106 €/habitant**.

La nature des charges en 2023

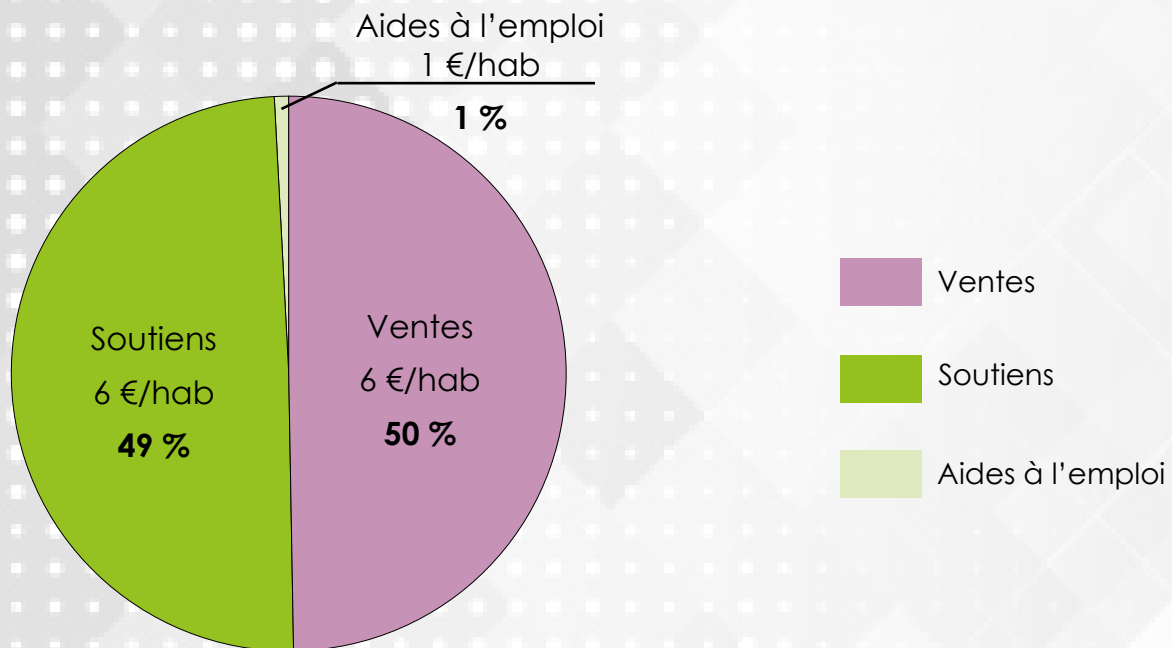
Le traitement et la collecte des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 41 % et 37 %).



8.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

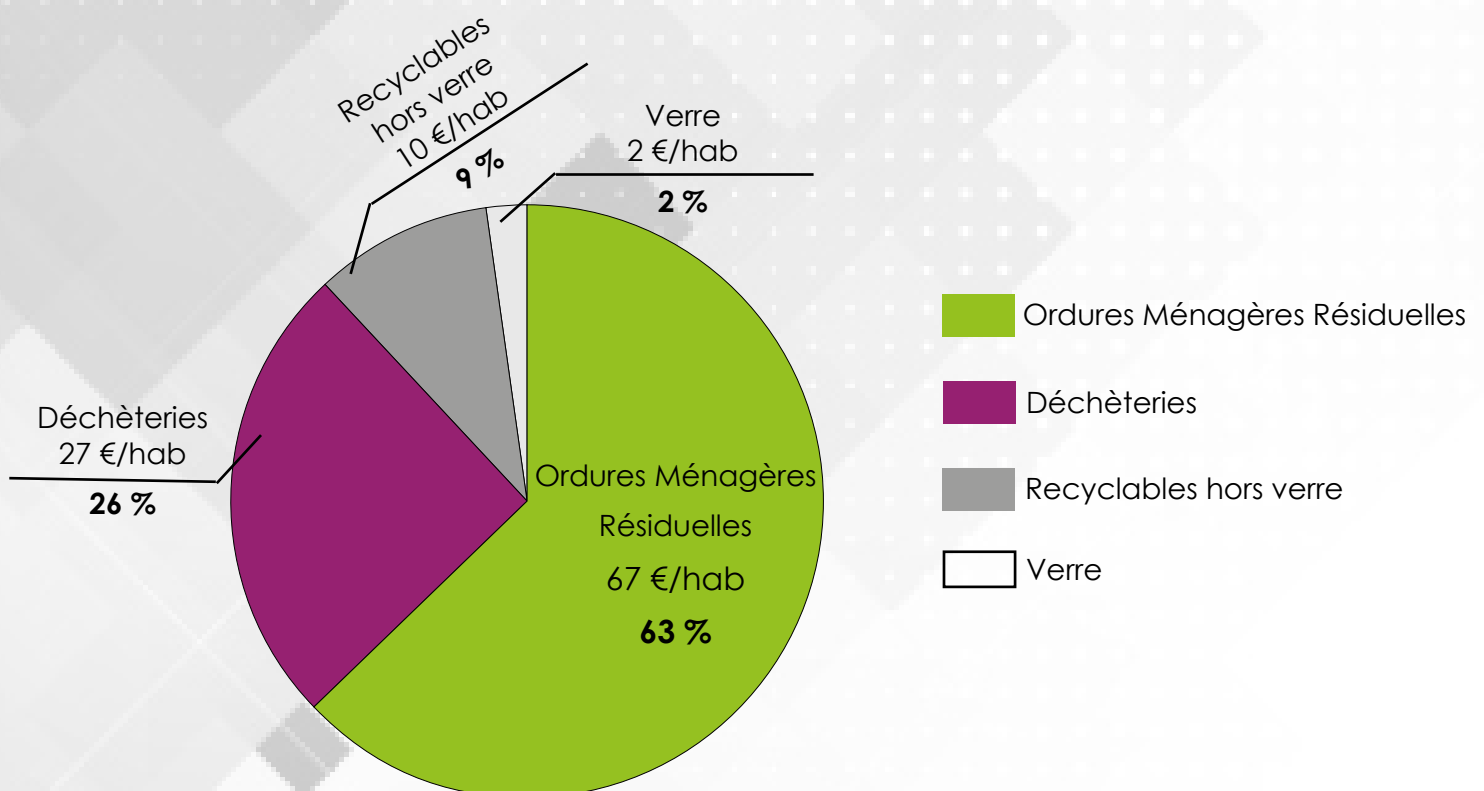
La nature des produits en 2023

Les ventes représentent **50 %** des recettes. Cependant, d'autres recettes (soutiens, subventions) contribuent à financer le service. Elle représentent **13 € par habitant**.



Répartition du coût aidé TTC en 2023

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent près des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (26 %).

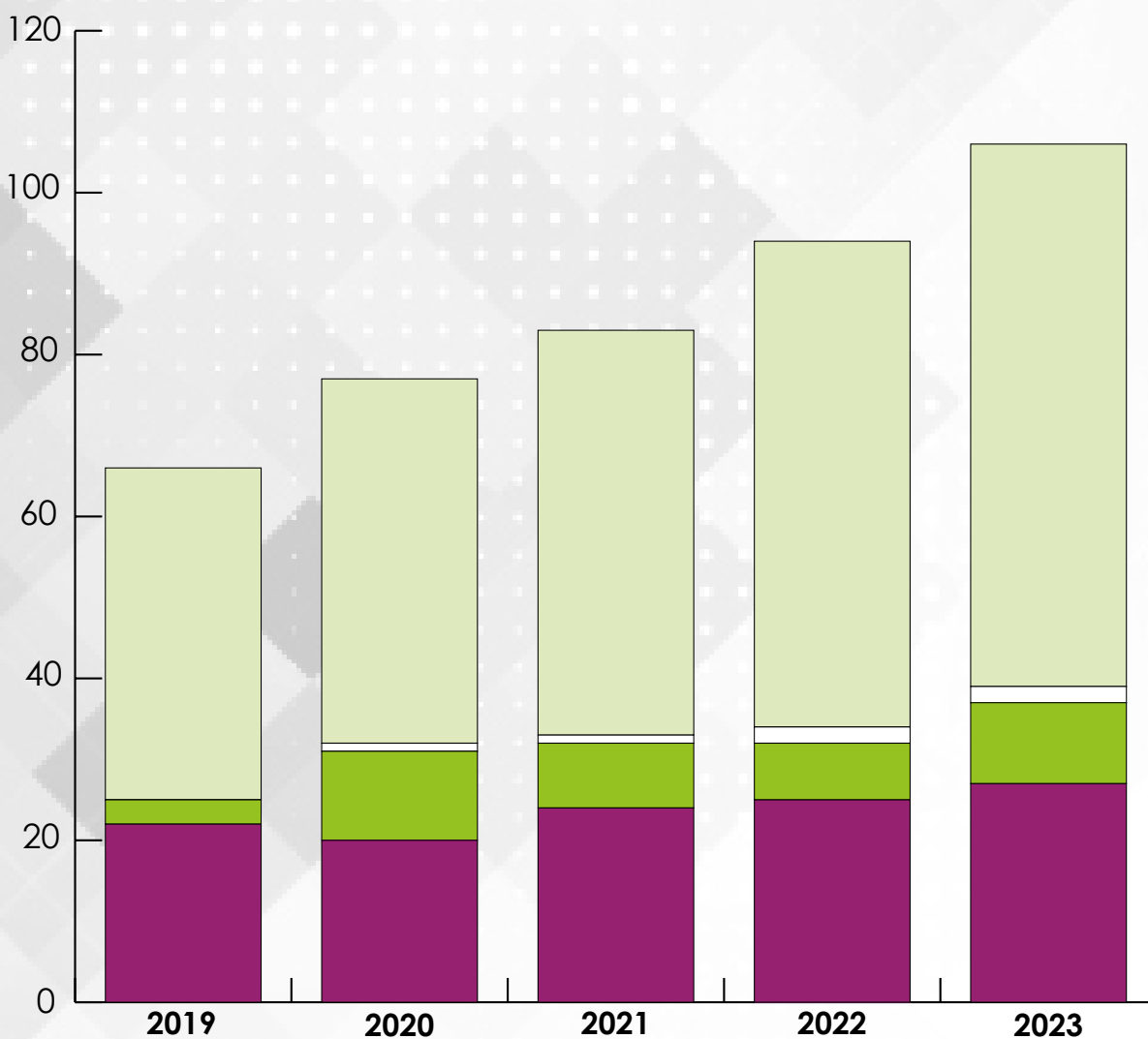


8.5 Évolution des coûts aidés par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2019	2020	2021	2022	2023
■ Déchèteries	22	20	24	25	27
■ Emballages et papiers	3	11	8	7	10
□ Verre	0	1	1	2	2
■ Ordures Ménagères Résiduelles	41	45	50	60	67



8.6 Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

Euros / an	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	277 650	16 598	70 221	126 591	491 060
Communication	10 108	605	2 556	4 608	17 877
Prévention	52 166	---	---	45 230	97 396
Pré-collecte	99 452	26 994	52 493	---	178 939
Collecte	784 287	85 343	194 407	173 292	1 237 328
Transfert/Transport	---	---	51 023	164 539	215 563
Traitement des déchets non dangereux	941 979	---	17 560	18 948	978 487
Tri et conditionnement	---	---	159 327	4 505	163 832
Compostage	---	---	---	25 837	25 837
Stockage des déchets non dangereux	---	---	---	323 712	323 712
Traitement des inertes	---	---	---	5 300	5 300
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	61 893	61 893
Autres charges	---	---	---	32 907	32 907
TOTAL Charges	2 165 642	129 540	547 586	987 363	3 830 131
TOTAL Industriels	6 344	52 555	111 197	58 588	228 684
Soutiens	316	6 114	120 754	34 855	162 039
Subventions	14 012	838	3 543	45 023	63 416
Aides à l'emploi	2 983	---	---	---	2 983
TOTAL Produits	23 655	59 507	235 494	138 466	457 122
Montant de la TVA acquittée	154 855	5 426	39 527	70 520	270 328
Redevance spéciale	510 340	---	---	---	510 340
Facturation à l'utilisateur	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	2 880 823	---	---	---	2 880 823
TOTAL Contributions	3 391 163	---	---	---	3 391 163
Coût aidé HT	2 141 987	70 033	312 092	848 897	3 373 009
Coût aidé TTC	2 296 841	75 459	351 619	919 418	3 643 338

Euros / hab	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	8,14	0,49	2,05	3,71	14,39
Communication	0,30	0,02	0,07	0,13	0,52
Prévention	1,53	---	---	1,32	2,85
Pré-collecte	2,91	0,79	1,54	---	5,24
Collecte	22,97	2,50	5,69	5,10	36,26
Transfert/Transport	---	---	1,50	4,82	6,32
Traitement des déchets non dangereux	27,60	---	0,51	0,55	28,66
Tri et conditionnement	---	---	4,67	0,13	4,80
Compostage	---	---	---	0,76	0,76
Stockage des déchets non dangereux	---	---	---	9,49	9,49
Traitement des inertes	---	---	---	0,16	0,16
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1,81	1,81
Autres charges	---	---	---	0,96	0,96
TOTAL Charges	63,45	3,80	16,03	28,94	112,22
TOTAL Industriels	0,18	1,54	3,26	1,72	6,70
Soutiens	0,01	0,18	3,54	1,02	4,75
Subventions	0,41	0,02	0,10	1,32	1,85
Aides à l'emploi	0,09	---	---	---	0,09
TOTAL Produits	0,69	1,74	6,90	4,06	13,39
Montant de la TVA acquittée	4,54	0,16	1,16	2,07	7,93
Redevance spéciale	14,95	---	---	---	14,95
Facturation à l'utilisateur	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	84,42	---	---	---	84,42
TOTAL Contributions	99,37	---	---	---	99,37
Coût aidé HT	62,77	2,05	9,15	24,87	98,84
Coût aidé TTC	67,31	2,21	10,30	26,94	106,76

8.7 Les budgets 2023

Le budget principal 2023

		BP 2023	Réalisé 2023
Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	1 510 500,00 €	1 463 277,85 €
60	Achats et variations de stocks	526 000,00 €	444 130,27 €
61	Services extérieurs	193 000,00 €	283 786,07 €
62	Autres services extérieurs	789 900,00 €	733 710,51 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 600,00 €	1 651,00 €
012	Charges de personnels	1 200 000,00 €	1 134 887,93 €
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	17 000,00 €	16 278,39 €
64	Charges de personnels	1 183 000,00 €	1 118 609,54 €
65	Autres charges de gestion courante	1 525 627,00 €	1 501 209,39 €
66	Charges financières	22 000,00 €	21 669,85 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €	1 600,00 €
68	Dotation aux amortissements, dépréciations et provision semi budgétaire	2 000,00 €	--- €
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	607 185,00 €	--- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	284 193,00 €	271 837,62 €
6811	Dotations aux amortissements	284 193,00 €	271 837,62 €
Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	22 000,00 €	50 834,11 €
70	Produits de service	494 000,00 €	626 012,76 €
74	Dotations subventions participations	3 634 508,00 €	3 459 697,09 €
75	Autres produits de gestion courante	4 555,00 €	4 456,53 €
78	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	--- €	815,00 €
Opérations d'ordres			
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 253 080,19 €	--- €
Dépenses d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	109 710,00 €	109 702,11 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	2 124,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 062 500,00 €	418 747,92 €
238	Avances	58 000,00 €	48 226,78 €
Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	317 729,00 €	109 635,88 €
Opérations d'ordres			
001	Excédent section investissement reporté	1 001 533,04 €	--- €
021	Virement de la section fonctionnement	607 185,00 €	--- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 570,00 €	24 076,78 €
040	Amortissements des immobilisations	284 193,00 €	271 837,62 €

Le budget annexe de la Recyclerie de l'Orient 2023

		BP 2023	Réalisé 2023
Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	68 489,00€	65 159,46 €
60	Achats et variations de stocks	33 464,00 €	37 240,07 €
61	Services extérieurs	25 025,00 €	19 480,06 €
62	Autres services extérieurs	10 000,00 €	8 439,33 €
012	Charges de personnels	360 000,00 €	339 264,51 €
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	3 300,00€	3 746,87 €
64	Charges de personnels	356 700,00 €	335 517,64 €
65	Autres charges de gestion courante	1 636,00 €	1 536,88 €
66	Charges financières	1 500,00 €	1 492,21 €
Opérations d'ordres			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	36 927,00 €	35 539,43 €
6811	Dotations aux amortissements	36 927,00 €	35 539,43 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	108 531,51 €	--- €
Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	--- €	404,59 €
70	Produits de service	110 000,00 €	141 144,61 €
74	Dotations subventions participations	392 059,00 €	412 464,13 €
75	Autres produits de gestion courante	75 025,00 €	40 385,07 €
Dépenses d'investissement			
13	Subventions d'investissements	150 000,00 €	150 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	14 620,00 €	14 613,76 €
20	Immobilisations incorporelles	810,00 €	576,00 €
21	Immobilisations corporelles	74 663,50 €	55 611,88 €
Opérations d'ordres			
001	Solde déficit section investissement reporté	1 223 223,71 €	0,00 €
Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	1 129 775,00 €	949 774,74 €
16	Emprunts et dettes assimilés	113 382,00 €	--- €
21	Immobilisations corporelles	11 629,50 €	11 629,50 €
Opérations d'ordres			
10	Dotations, fonds divers et réserves	181 693,00€	181 693,49 €
040	Amortissements des immobilisations	36 927,00 €	35 539,43 €

8.8 Les marchés passés en 2023

MARCHÉS PASSÉS EN 2023 PAR LE SIEDMTO

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT			
215 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT			
215 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
< 40 000 € HT			
Lot n°5 - Aménagements paysagers	AOUT	HARAND PAYSAGE	10 310
Lot n°6 - Gestion des entrants - sortants	AOUT	ADEMI PESAGE	49 280
Lot n°7 - Batiment modulaire gardien	AOUT	SOTRAMO	10 260
DE 40 000 € HT À 99 999,99 € HT			
Lot n°2 - Serrure des quais	AOUT	AGEC	64 990
Lot n°3 - Clotures et électrification	AOUT	EUROFENCE	52 110
DE 100 000 € HT À 5 537 999,99 € HT			
Lot n°1 - Voirie de quais	AOUT	COLAS POIRIER	10 310
Lot n°8 - Bennes et containers	AOUT	GILLARD	77 590
À PARTIR DE 5 538 000 € HT			



SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : accueil@siedmto.fr - Site : www.siedmto.fr